

LA POLOGNE

POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, LITTÉRAIRE & ARTISTIQUE

Jacek Sygnarski
Beau Chemin 7
1722 Bourguillon
Telefon 037 / 223354

SOMMAIRE

	Pages
La « douce » France (UN POLONAIS DE FRANCE).....	397
La vie politique (H. G.).....	399
La vie économique (A. MERLOT)	407
La vie intellectuelle (PAUL KLECZKOWSKI)	426
Livres et périodiques (HENRI DE MONTFORT).....	432
Le XIII ^e pèlerinage au monument de Frédéric Chopin	437
Le voyage des étudiants de l'Université de Varsovie à Paris	439
Informations diverses.....	444

PARIS

ASSOCIATION FRANCE-POLOGNE

5, RUE GODOT-DE-MAUROY

FONDATION
ARCHIVUM HELVETO-POLONICUM
Fribourg

AHP *LAPO-FR-1923-21*

LA POLOGNE

POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

Bulletin d'Études et d'Informations
publié par l'Association France-Pologne

Organe de la Chambre de Commerce Franco-Polonaise de Paris

PARAIT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

Bureaux : 5, rue Godot-de-Mauroy, PARIS (9^e)

Téléphone : Louvre 11-86

Prière d'adresser la correspondance au Directeur

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus

PRIX DE L'ABONNEMENT

FRANCE ET POLOGNE : Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. — Trois mois, 5 fr.
ÉTRANGER : Un an, 25 francs.

(Prière d'adresser mandats, chèques, etc.,
à M. A. MERLOT, directeur de la Pologne, 5, rue Godot-de-Mauroy, Paris 9^e)

Le service du Bulletin est effectué gratuitement
aux Membres de l'Association France-Pologne
et de la Chambre de Commerce Franco-Polonaise de Paris

Prix du numéro : 1 fr. 25

La Pologne politique, économique, littéraire et artistique insérera, au tarif de 2 francs la ligne, les offres et demandes d'emploi ou de services industriels, commerciaux et agricoles et de marchandises, sous réserve de son droit de refuser l'insertion demandée.

La publicité est reçue aux bureaux de la *Pologne politique, économique, littéraire et artistique*.

Transports Internationaux.
Agence Maritime. Affrètements.

Consignation.
Transit. Douane.
Déménagements.
Groupages.



M. DE BROUSSE

34, Boulevard Maiesherbes, Paris (8^e)

Téléph.
Louvre 00-67
Eutenberg 07-43
Central 40-41



Même Maison à

Belgrade,
Budapest, Bucarest,
Bekescsaba, Biharkereztés,
Constantinople, Forbach,
Prague, Szegedin, Sofia,
Temesvar, Varsovie, Vienne, Zagreb

Adresse Télégraphique des Succursales : BROUSSEDE

Agent Général pour l'Europe de la C^{ie} Franco-
Roumaine de Navigation Aérienne, lettres, bagages,

passagers — Paris { Strasbourg } et
 { Prague } vice
 { Varsovie } versa

Correspondants dans toutes les parties du monde

Banque Franco-Polonaise

CAPITAL 20 MILLIONS DE FRANCS

41, AVENUE DE L'OPÉRA — PARIS

Adresse Télégr. :
BAFRAPOLAB PARIS

Téléphone ·
CENTRAL 08-99

Constituée avec le concours des banques : Banque de Paris et des Pays-Bas, Société Générale, Crédit Industriel et Commercial, Union Parisienne et des principales firmes industrielles françaises,

La Banque Franco-Polonaise

fait toutes les opérations de banque en France et à l'étranger.

La **BANQUE** est spécialement organisée pour traiter les **affaires de change, de marchandises, d'escompte, de paiement et d'encaissement avec la Pologne.**

Ouvertures de comptes en marks polonais, en leis, en marks allemands.

La **BANQUE** possède un Bureau d'Etudes à Varsovie.

LISEZ :

LA NOUVELLE REVUE CRITIQUE

Littérature, Philosophie, Histoire, Théâtre, Arts plastiques, Musique

Directeur : **Gaston RIBIÈRE-CARCY**

Rédacteur en Chef : **Roger FELTIER**

GUIDE DES LIVRES NOUVEAUX

Spécimen : 1 franc

16, rue José-Maria-de-Hérédia, PARIS-VII^e

Compte de Chèques postaux ; Paris 215-97

Principaux Collaborateurs : MM. Maurice Barrès ; Henry Bidou ; Paul Blanchart ; Jean de Bonnefon ; René Boylesve ; Benjamin Crémieux ; André David ; Louis de Gonzague-Frick ; Emile Henriot ; Abel Hermant ; Fernand Keller ; De Lacreteille ; Pierre Lasserre ; André Lautier ; Eugène Marsan ; G. A. Masson ; Merejkowsky ; Roger Peltier ; Edmond Pilon ; M^{me} Rachilde ; MM. Ch. Saunier ; Paul Souday ; Ed. Schuré ; Fortunat Strowski ; A. Thibaudet ; Jean-Louis Vaudoyer ; Willy, etc.

ABONNEMENTS

FRANCE	Un an	30	ÉTRANGER	Un an	35
	Six mois	16		Six mois	18
	Trois mois	9		Trois mois	10

Comptoir National d'Escompte de Paris

Société Anonyme

au Capital de **250 millions** de francs entièrement versés

Siège Social : à PARIS, 14, rue Bergère

Succursale : 2, place de l'Opéra, à PARIS

AGENCES :

44 Bureaux de quartier dans Paris — 15 Bureaux de banlieue. — 217 Agences et Bureaux en province. — 11 Agences dans les Colonies et Pays de Protectorat. — 13 Agences à l'Étranger.

OPÉRATIONS DU COMPTOIR

Escompte de papier commercial et warants. — Recouvrements sur la France et l'Étranger. — Dépôts à vue. — Compte de Chèques avec intérêts. — Avances sur titres et sur marchandises. — Virements. — Délivrance de Chèques et envois de Fonds. — Ordres de Bourse. — Valeurs de placement. — Lettres de Crédit circulaires et Mandats de voyage payables dans le monde entier.

Bons à échéance fixe. — Ouverture de Crédits en comptes courants et Crédits documentaires. — Garde de titres à Paris, en France et à l'Étranger. — Paiement de coupons de toute nature. — Garantie contre les risques de remboursement au pair. — Souscriptions à toutes les émissions publiques. — Achat et vente de monnaies étrangères.

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Le Comptoir met à la disposition du public pour la garde des valeurs, papiers, bijoux, etc., des coffres, forts entiers et des compartiments de coffres-forts, au *Siège Social*, à la *Succursale*, 2, place de l'Opéra à l'Agence A, 147, boulevard Saint-Germain, à l'Agence N, 35, avenue Mac-Mahon, à l'Agence T, 1, avenue de Villiers, à l'Agence U, 49, avenue des Champs-Élysées, à l'Agence AT, 12, boulevard Raspail et dans les principales Agences de France.

PRODUITS AGRICOLES DE POLOGNE

M. WALLENBORN

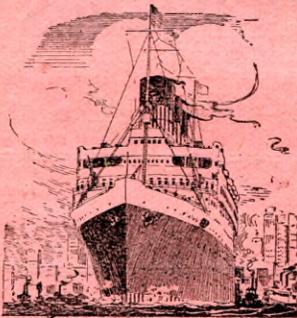
STRASBOURG (Bas-Rhin)

23, rue de Molsheim — TÉLÉPHONE 1942

SPÉCIALITÉ :

Importation de Pommes de terre de semence de Pologne

GARANTIE ABSOLUE



**COMPAGNIE
GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE**

Enreg. : Seine 64-483

**Service
DUNKERQUE-DANTZIG**

*Pour tous renseignements, s'adresser à la Compagnie Générale
Transatlantique*

à Paris, 6, rue Auber

à Varsovie, 27, Krolewska

à Dantzig, MM. WORMS & C, 17, Langermarkt

FABRIQUE DE MEUBLES D'ART — GENRES ANCIENS
SPÉCIALITÉ DE PETITS MEUBLES

MALACHOWSKI

45-47, RUE DE REUILLY, 45-47

MÉTRO : REUILLY

PARIS (XII^e)

mesdames ! chez

FALIŃSKI

18, rue La Bruyère, Paris (9^e)

ROBES

MANTEAUX

FOURRURES

vous trouverez : Prix modéré - Éléance - Qualité

FOURRURES en tous genres. - Réparations
TRANSFORMATIONS

Aloïs MAKOWSKI

10, rue Jean-de-Beauvais, PARIS (V^e)

Conservation pendant l'été. Maison de confiance recommandée
à nos lectrices.

CHAMBRE DE COMMERCE FRANCO-POLONAISE

Extrait des Statuts.

ART. 2. — La Chambre de Commerce Franco-Polonaise a pour objet de faciliter le développement des relations industrielles, commerciales, agricoles, financières, professionnelles et techniques entre la France, ses colonies ou pays de protectorat et la Pologne.

Elle établit des relations permanentes avec les Chambres de Commerce, groupements professionnels et organismes intéressés, qui ont leur siège en France, dans les colonies ou pays de protectorat français, ou bien en Pologne.

Elle prend ou présente, pour réaliser son objet, toutes mesures ou toutes propositions utiles : notamment, elle réunit la documentation la plus complète sur l'état des industries et des marchés polonais et français ; et elle assure la diffusion de ces renseignements et de ces études principalement dans un organe périodique dont le service est assuré gratuitement à ses membres.

Elle met à l'étude les avis et les propositions de ses membres sur les améliorations à apporter aux conventions économiques entre la France et la Pologne ; à la législation industrielle et commerciale des deux pays et d'une manière générale à leurs relations économiques (transports, etc...) ; et elle en poursuit, s'il y a lieu, la réalisation auprès des pouvoirs publics.

Elle appuie de son autorité soit en France, soit en Pologne les industriels et les commerçants intéressés : elle favorise l'utilisation réciproque des compétences professionnelles ou des capacités techniques des nationaux des deux pays ; elle dresse le répertoire des industriels et des commerçants polonais en France et des négociants français en relations avec la Pologne.

Elle favorise l'échange d'échantillons des produits des deux pays et elle aide à la réalisation des projets propres à faire connaître ces produits.

Elle constitue une bibliothèque technique et spécialisée à l'usage des Membres adhérents.

Elle organise des conférences, etc...

Elle encourage la création et le développement de cours professionnels et techniques.

Elle se prête aux conciliations et arbitrages entre nationaux français et polonais.

ART. 3. — La Chambre de Commerce Franco-Polonaise s'interdit toute discussion ou toute action étrangères à son objet.

ART. 4. — La Chambre de Commerce Franco-Polonaise se compose de membres sociétaires, de membres fondateurs et de membres donateurs de nationalité française ou polonaise.

ART. 5. — Peuvent faire partie de la Chambre de Commerce Franco-Polonaise les industriels, les commerçants et d'une manière générale les personnes ou collectivités s'intéressant aux relations économiques franco-polonaises : les candidats doivent être présentés par deux membres au moins et agréés par le Conseil d'Administration.

Tout candidat, qui n'aura pas été admis, ne pourra être présenté de nouveau qu'après un délai d'un an.

ART. 7. — Sont membres donateurs les personnes qui versent une cotisation de 1.000 francs par an.

Sont membres fondateurs les personnes qui versent une cotisation de 300 francs par an les collectivités telles que Départements, Communes, Chambres de Commerce, Syndicats, Sociétés commerciales, financières, industrielles et autres ne peuvent faire partie de la Chambre de Commerce qu'en qualité de membres donateurs ou fondateurs.

Sont membres sociétaires les personnes qui versent une cotisation de 100 francs par an.

Les cotisations sont payables pour une année et d'avance.

BANQUE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE A VARSOVIE

Société Anonyme fondée en 1909

Capital Social et Réserves Mp. 5.000.000.000

Siège Social : 8, rue Traugutta, Varsovie

SUCCURSALE DE PARIS : 36, rue de Châteaudun

Tél. Trudaine 42-48 — 56-49 — 66-78. — Adresse télégr. : **Bankvarab-Paris**

CONSEIL D'ADMINISTRATION. — *Président* : M. Edouard Geisler, Président de la Société d'Assurances " La Vistule ". — *Vice-Présidents* : MM. Michel Karski, Président de la Société d'Assurances " Omnium " ; Edmond Porgès, ancien Banquier à Paris. — *Membres du Conseil* : MM. Casimir Ambrozewicz, membre du Conseil d'Administration de l'Union des Industriels Métallurgistes ; Witold Czamański, Directeur Général de la British and North European Bank Ltd, à Londres ; le Baron Stanislas Dangel, Industriel ; T. Filochowski, Président du Tribunal de Lomza ; V. Hauzeur, Négociant, à Verviers ; J. Jeziorański, Président du Conseil d'Administration de la Société Polonaise d'Electricité ; Stanislas Kwinto, Administrateur de la Société de Warrants de Varsovie ; le Prof. Stanislas Okolski, Directeur de la Société des Industriels de Pologne ; Stefan Przanowski, ancien Ministre du Commerce et de l'Industrie ; Comte Roger Raczyński, propriétaire-foncier ; Comte Witold Sagajło, Administrateur Délégué de la " Société Varsovienne de Charbonnages " ; S. Suzycki, Administrateur de la Société Minière de Starachowice ; François Wolffin, Administrateur-Délégué de la Société des Etablissements chimiques " Grodzisk ", ancien Juge au Tribunal de Commerce.

DIRECTION GÉNÉRALE. — *Président et Directeur Général* : M. Stéphane Benzel. — *Vice-Président* : M. Félix Dziechciński. — *Membres* : MM. Sigismund Święcicki, Waclaw Wańkowicz et Stanislas Kwinto, Délégué du Conseil. — *Directeurs* : MM. Victor Bereszko, W. Słowikowski, W. Michalski, S. Pawłowski.

DIRECTION A PARIS. — MM. Edmond Porgès, *Membre du Conseil* ; S. Bornstein, *Directeur*.

SUCCURSALES : POLOGNE. — Varsovie (7), Augustów, Baranowicze, Będzin, Biała Podlaska, Białystok, Bielsk podlaski, Bielsko (Silésie), Brześć-s/Bug, Bydgoszcz, Chełm, Częstochowa, Drohobycz, Dubno, Garwolin, Grajewo, Grodno, Horodzieja, Kalisz, Kaluszyn, Katowice, Kielce, Kobryń, Końskie, Korzec, Kowel, Kraków (Cracovie), Królewska-Huta (Silésie), Krzemieniec, Kutno, Leszno, Lida, Lubartów, Lublin, Lwów (Leopol), Łódz, Łomza, Łuck, Łuków, Łuhiniec, Międzyrzec, Nałęczow, Ojców, Olkusz, Ostróg, Ostrów-Lomz., Ostrów-Pozn., Ostrowiec, Parczew, Pińsk, Plock, Podwoleczyska, Poznań, Puławy, Pułtusk, Radom, Radomsk, Radzyń, Równe, Sarny, Siedlce, Siemiatycze, Skarzysko, Slonim, Sokolów, Sokółka, Sosnowice, Stanisławów, Stalpce, Suwałki, Tomaszów, Maz., Toruń, Ustroń (Silésie), Węgrów, Wilno, Włocławek, Włodawa, Włodzimierz-Wolyński, Wołkowysk, Zamość, Zawiercie, Zdobunów, Zelechów.

Villę libre de Dantzig (Gdańsk), 18, Reitbahn.

FRANCE : Paris, 36, rue de Châteaudun.

ANGLETERRE : Londres, 31-33, Bishopsgate E. C. 2.

BELGIQUE : Bruxelles, 30, Marché aux Poulets. — Anvers, 13, rue Quellin.

HOLLANDE : Rotterdam, 103, Coolingsel.

PRINCIPALES OPÉRATIONS

Ouverture de comptes de dépôts et comptes courants. Avances sur titres et marchandises. Crédits documentaires. Recouvrements. Lettres de crédit. Paiement de coupons. Délivrance de chèques sur la France et l'Étranger et spécialement sur la Pologne. Encaissement d'effets aux conditions les plus réduites. Exécution de tous les ordres de Bourse en France et à l'Étranger et spécialement à la Bourse de Varsovie. Réception et transmission des souscriptions. Renseignements commerciaux et financiers.

La Banque bonifie actuellement les taux d'intérêts suivants :

Dépôts à vue	4 0/0
— 3 mois	4 1/2 0/0
— 6 mois	5 0/0

La Banque se charge de toutes les opérations de banque destinées à faciliter les relations commerciales entre la France et la Pologne.

LA " DOULCE " FRANCE

XXVIII. — LES FONCTIONNAIRES.

S'il y a une classe de citoyens qui, quotidiennement, sans arrêt, le plus souvent d'une manière anonyme, travaille à créer et à entretenir l'existence et la grandeur d'un pays, — c'est bien la classe des fonctionnaires. Car, les gouvernements responsables et les Chambres souveraines auraient beau prendre des décisions les plus merveilleuses, sans ces « exécutants », — du plus grand au plus petit, — ces décisions resteraient lettre morte et seraient vaines. Un corps de fonctionnaires à la hauteur de ses devoirs est donc la première condition de la prospérité et du bon fonctionnement de la vie d'un pays. Cette assertion n'a pas besoin d'être prouvée; elle est la logique même : ni la vie publique régulière, ni les efforts privés efficaces ne sont guère possibles, ne peuvent donner leur maximum, que si le concours des fonctionnaires, intelligents, probes et travailleurs leur est assuré.

Une des raisons de la grandeur et de la prospérité de la France, — ce dont on ne se rend pas compte suffisamment à l'étranger, — c'est que la France possède des fonctionnaires d'élite, ayant une tradition plus que séculaire, on pourrait même dire héréditaire, car beaucoup parmi eux le sont de père en fils. Elevés dans cette tradition, ils ont acquis un esprit de corps et un esprit des devoirs et des responsabilités qui leur incombent, ce qui leur permet de trouver facilement l'équilibre nécessaire dans l'accomplissement de leur tâche, l'équilibre ayant uniquement en vue les intérêts de la collectivité. Cet équilibre le public l'appelle volontiers « routine », voire même « paresse », car le public apprécie le plus souvent, — sinon presque toujours, — le fonctionnaire du point de vue de ses affaires personnelles, dans lesquelles il avait à traiter avec les administrations. De là viennent toutes les critiques des Administrations en général et toutes les chicanes adressées aux « ronds-de-cuir », aux « ubureaux », ...et il y a mieux que nous passons sous silence. Mais, au fond, le public français sait très bien que « ses » fonctionnaires, s'ils se prêtent rarement aux exigences des particuliers, illégales ou contraires aux intérêts communs, font toujours, et très consciencieusement, ce qui peut et doit être fait en conformité des lois, de l'équité et de la justice.

De la « littérature » également, — sujets pour chroniques et couplets rosses, — le soi-disant manque d'amabilité, le « sans-façon » des fonctionnaires à l'égard du public. Dans aucun pays, — évidemment si on s'y prend avec la politesse et la courtoisie nécessaires, — sans quoi rien à faire, — on n'est mieux reçu par un fonctionnaire qu'en France; pour régler une affaire, pour obtenir un renseigne-

ment, vous trouvez toujours auprès de lui l'empressement dépassant de beaucoup le simple devoir; de l'intelligence aussi, même auprès du plus petit, ce qui manque parfois aux fonctionnaires des autres pays. Cela se comprend d'ailleurs : le fonctionnaire français a toutes les qualités de sa race, en plus les qualités qu'il a acquises en vivant, et souvent en naissant, dans les milieux « administratifs », fiers de leurs traditions, qui, comme nous l'avons dit, sont « de qualité ».

Enfin, pour encore mieux apprécier la « valeur » du fonctionnaire, — il faut rappeler les conditions matérielles dans lesquelles il vit. A proprement parler, il n'a qu'un seul avantage, comparé aux autres citoyens : la stabilité de son existence, si modeste qu'elle soit; car, la retraite au bout est si minime et elle demande de si longues années de service que n'importe quel « particulier », s'il est économe, — et tous les Français le sont, — y arrive plus facilement et plus tôt. A part cela : un traitement assurant à peine le strict nécessaire, la liberté individuelle limitée, l'anonymat du travail, pas de gloire, ou très peu. Restent les décorations; et il est très juste, qu'en France, on les décerne en premier lieu aux fonctionnaires; c'est la seule récompense publique qui leur est accessible et qui couronne leurs services.

Ayant parlé, très succinctement, de quelques côtés de la question des fonctionnaires en France, nous avons surtout voulu rendre hommage au rôle éminent qu'ils remplissent dans la vie du pays en général, nous avons voulu rectifier les jugements faux qu'on trouve sur eux, et sur leurs actes, dans l'opinion publique ; nous avons dit quelles étaient les origines de ces jugements et comment, — pour être juste, — il fallait les interpréter. Un étranger, qui les prendrait à la lettre, ferait une erreur, comme, d'ailleurs, dans beaucoup d'autres cas, où, pour l'appréciation d'une quelconque des questions françaises, il se fierait trop à ce qui s'appelait jadis l'esprit « boulevardier », et, aujourd'hui, — les boulevards « finis », — « l'esprit » français tout court.

UN POLONAIS DE FRANCE.

LA VIE POLITIQUE

LE CABINET WITOS DEVANT LA DIÈTE.

La Diète a repris ses travaux le 9 octobre. Après la lecture d'une interpellation collective déposée par les groupes de gauche, interpellation extrêmement sévère pour le gouvernement actuel, M. Witos, président du Conseil, est monté à la tribune et a longuement exposé la situation générale du pays. L'assainissement politique et économique, a-t-il dit, a été rendu difficile non seulement par les conditions intérieures, mais par les conjonctures internationales, notamment par les bouleversements actuels de l'Allemagne. La situation peut cependant et doit se modifier par un travail persévérant. Parlant ensuite des minorités nationales, le président du Conseil a souligné toutes les garanties qu'elles tiennent en Pologne de la Constitution elle-même, alors que, dans les pays limitrophes, l'élément polonais est beaucoup moins favorisé. En dépit des obstacles qu'elle rencontre sur son chemin, la Pologne est en Europe un facteur de paix et d'équilibre. L'état de son industrie, de son commerce, et de son agriculture autorise le plus grand optimisme. Quant à ses finances, de grands efforts sont entrepris pour en rétablir l'équilibre, et le ministre des Finances fera prochainement connaître à la Diète, dans leur détail, les plans du Gouvernement à cet égard.

L'exposé de M. Witos a été discuté par la Diète le 12 octobre, puis le 16 et le 17. Après une nouvelle intervention du président du Conseil, la Diète a adopté le 17 un ordre du jour de confiance au cabinet par 208 voix contre 191 (étaient absents 19 députés de droite et 23 députés de gauche).

LA SITUATION INTÉRIEURE.

Le ministre de l'Intérieur, M. Kiernik, a réuni le 8 octobre les représentants de la presse pour leur faire connaître, dans ses grandes lignes, la situation actuelle du pays. La Diète sera prochainement saisie de projets tendant à unifier le système administratif, ainsi que de projets relatifs à la presse, aux réunions publiques, et aux sociétés. Un projet de loi concernant l'autonomie des communes, des cantons et des wojewodies favorisera la décentralisation. La situation s'est améliorée considérablement dans les provinces limitrophes de la Russie, où les attaques des bandes organisées en territoire soviétique ont cessé presque complètement. Malgré la cherté croissante de la vie, l'ordre règne dans tout le pays, l'ouvrier ayant compris qu'aucune grève ne saurait améliorer son sort tant que la situation financière n'aura pas été assainie. Les communistes, échouant dans leur propagande, paraissent avoir modifié leur tactique et travailler à la

concentration de leurs forces. La police de Varsovie a été renforcée en prévision de troubles éventuels, d'ailleurs très improbables, et pour protéger les ouvriers qui voudraient, en cas de grèves, continuer à travailler.

LA CATASTROPHE DE LA CITADELLE.

Dans la matinée du 13 octobre, le fort n° 4 de la Citadelle de Varsovie, où des explosifs étaient emmagasinés, a sauté. On a relevé 150 morts et plusieurs centaines de blessés. Un grand nombre d'immeubles voisins ont été détériorés.

Dans la nuit du 13 au 14, le gouvernement a publié un communiqué où il faisait savoir que la catastrophe était due à un attentat terroriste. A la suite de l'enquête immédiatement ouverte, il a été procédé à de nombreuses arrestations tant à Varsovie qu'en province. A Varsovie, la police a arrêté plus de 200 communistes, dont plusieurs agitateurs bolcheviks. Elle en a arrêté d'autres à Lwow, à Zyrardow, à Thorn, à Poznan, à Cracovie, en Poméranie. Tous ont été amenés à Varsovie. D'après plusieurs journaux de la capitale, de nombreux témoins se seraient présentés au parquet pour affirmer qu'ils avaient entendu parler de l'attentat plusieurs jours avant la catastrophe du 13. On doit noter que, précisément dans la même période, ont éclaté sur différents points — notamment en Haute-Silésie — des grèves où l'action des éléments communistes ne fait aucun doute.

LE MÉTROPOLITE SZEPTYCKI RENTRE A LWOW.

Après avoir été reçu par le président de la République, à qui il a donné, dit l'*Agence Télégraphique Polonaise*, l'assurance « de toute sa loyauté à l'égard du Gouvernement polonais », Mgr Szeptycki, métropolite de l'Eglise Uniate, est rentré à Lwow, où il a paru pour la première fois en public le 14 octobre.

M. HILTON YOUNG A VARSOVIE.

M. Hilton Young, conseiller financier, est arrivé à Varsovie le 7 octobre. Avant de quitter Londres, il a fait à un représentant de la presse anglaise la déclaration suivante :

Il y a environ deux ans que le gouvernement polonais s'est adressé au gouvernement anglais pour lui demander s'il lui serait possible d'envoyer quelqu'un comme conseiller dans la question de la reconstruction financière. Je fus désigné, mais jusqu'à présent le temps me manqua pour m'y rendre et c'est pour la première fois, cet automne, que je mets ce projet à exécution. Je pars sans aucune mission officielle, tant de la part du gouvernement anglais que de la part du gouvernement polonais. Le gouvernement polonais a, je crois, l'intention de me consulter au sujet des questions budgétaires et de la réforme monétaire qu'il doit entreprendre et en général sur la politique financière du pays. Avant d'avoir étudié ce problème, il m'est impossible d'émettre une opinion quelconque là-dessus.

La Pologne, malgré toutes les difficultés qu'elle a héritées de la période

des partages, possède de grands et évidents avantages. Elle a une toute petite dette extérieure; ses industries et ses manufactures sont importantes et pleines d'avenir. La balance de son commerce extérieur, ce qui est très important au point de vue des problèmes monétaires, se relève rapidement. Et, ce qui est le plus intéressant encore, le peuple polonais est, comme nous le savons, capable de sacrifices extraordinaires pour le bien-être du pays. De plus, le pays est libre du fardeau des réparations qui retarde tellement la reconstruction de certains pays d'Europe.

« Je ne doute pas, a dit en terminant M. Young, que le génie de la nation ne soit capable de l'effort final nécessaire dans le domaine financier pour baser solidement sa prospérité future. »

Recevant le 10 octobre les représentants de la presse polonaise, M. Young leur a déclaré que sa mission n'avait aucun rapport avec la question d'un emprunt. Tous les amis de la Pologne, a-t-il dit, sont convaincus que les ressources du pays et ses hommes d'Etat contribueront largement à la restauration financière. Je suis persuadé, quant à moi, que la base économique du pays est puissante et qu'il n'y a qu'à faire des efforts pour assurer sa prospérité.

EXPOSÉ DU MINISTRE DES FINANCES.

M. Kucharski, ministre des Finances, a longuement exposé devant la Diète, le 11 octobre, la situation financière qui est actuellement — avec la dépréciation accélérée du mark polonais — l'objet de toutes les préoccupations.

Le Trésor polonais, a-t-il dit, souffre de l'inflation, mais non pas de l'épuisement des sources de l'impôt, ni des dettes publiques. En 1921, un Français payait 20 dollars d'impôts, un Polonais 1 dollar 1/2. La dette publique, par tête d'habitant, était de 615 dollars en France, de 14 dollars en Pologne. La capacité de production du pays n'est pas épuisée. Il est riche en matières premières. Sa base économique est solide. Aussi le Gouvernement a-t-il abordé avec confiance l'œuvre de restauration financière, qui est sa préoccupation principale. L'équilibre budgétaire doit être obtenu en proportionnant les dépenses aux recettes, et en couvrant le déficit par des opérations financières excluant toute nouvelle émission de devises. Il est indispensable de relever les impôts, sans souci de l'impopularité à laquelle on peut être exposé en réalisant une œuvre de salut public.

ECONOMIES ET GUERRE AUX SPÉCULATEURS.

Le Ministre des Finances a déclaré que le nombre des fonctionnaires a déjà été réduit de 8.395, et que, si les fonctionnaires protestaient en faisant grève, le Gouvernement poursuivrait quand même son œuvre sans se laisser intimider.

Les réductions effectuées ont atteint les chiffres suivants dans les différents services :

Ministère des Postes et Télégraphes 1.318.

Ministère de l'Hygiène 1.766.

Ministère du Travail 400.
Ministère de la Réforme Agraire 323.
Ministère de l'Agriculture 100.
Ministère de la Guerre (fonctionnaires civils) 2.000.
Ministère du Commerce et de l'Industrie 50.
Ministère des Travaux Publics 350.
Ministère des Finances 40.
Ministère des Chemins de fer 1.053.
Ministère de l'Intérieur 600.
Ministère des Affaires Etrangères 135.
Contrôle de l'Etat 400.
Parquet 160.

A sa séance du 7 octobre, le Conseil des Ministres a décidé de déposer à la Diète un projet de loi portant suppression du Ministère de l'Hygiène, les services indispensables de ce département devant être transférés au Ministère de l'Intérieur.

Signalons le bel exemple donné par M. Wojciechowski, président de la République : il a demandé une réduction de 40 % des dépenses afférentes à son budget particulier.

En même temps que sont réalisées avec énergie ces compressions des dépenses, la lutte est poursuivie contre les spéculateurs et contre la bourse noire. M. Bajda, commissaire extraordinaire de l'Office chargé de réprimer la spéculation, a entrepris une action méthodique contre les mercantis et recéleurs, tandis que le commissaire Wiskowski relance partout les trafiquants en devises. Une rafle articulièrement fructueuse a été effectuée à Varsovie, le 10 octobre, en plein jour, au Jardin de Saxe.

LA VISITE DE M. HENRY BÉRENGER.

M. Henry Bérenger, rapporteur général de la Commission du budget au Sénat français, est arrivé à Varsovie le 9 octobre, venant de Roumanie. Dès le lendemain, il a eu un long entretien avec M. Witos, président du Conseil, sur l'état financier du pays, ses méthodes d'administration et la situation militaire. Puis il a conféré avec toute une série de représentants des milieux politiques et industriels et a visité différentes régions, Posnanie, Galicie Orientale, Haute-Silésie. A un dîner qui lui était offert le 11 octobre par le général Szeptycki, ministre de la Guerre, puis à une réunion des représentants de la presse, le 13, il s'est déclaré résolument favorable à une avance de 400 millions à la Pologne.

La France, a-t-il dit notamment aux journalistes polonais, a été cruellement atteinte par la guerre. Mais, grâce aux efforts de toute la nation, elle est parvenue, cette année, aux prix d'immenses sacrifices, à équilibrer son budget. Il n'est donc pas étonnant que le Parlement français soit désireux de bien connaître la situation d'un pays faisant appel au crédit de la France, car toute somme prêtée pèse d'un grand poids sur notre budget.

Cependant, la situation de la Pologne vis-à-vis de la France se présente tout à fait différemment. Je viens d'avoir de longues conversations avec le président du Conseil polonais, avec le ministre des Affaires Etrangères, avec le ministre de la Guerre, avec le ministre des Finances, qui m'ont fait de la situation du pays un exposé aussi lumineux que sincère. Je suis profondément convaincu que le consentement d'un crédit à la Pologne est nécessaire pour nos deux pays. La France doit faire cet effort pour la cause de la paix elle-même. Polonais et Français, nous savons ce qu'est la guerre, et aucune mesure ne nous paraîtra coûteuse pour éviter le retour d'une pareille calamité. Dans les circonstances où nous vivons, c'est encore l'armée qui constitue la meilleure garantie de la paix. La Pologne organisera elle-même ses moyens de défense nationale, mais il est du devoir de la France de l'aider financièrement.

Résumant ensuite ses impressions, M. Bérenger a dit :

L'effort du peuple polonais, qui a su se relever après un siècle et demi de ruines et de souffrances et qui a su donner un magnifique développement à son industrie, à son agriculture, à son commerce, à son instruction, mérite la plus grande admiration. En ce qui concerne le malaise financier actuel de la Pologne, je dois observer que le malaise financier n'est jamais une maladie incurable. Je suis tout à fait certain que d'ici à peu d'années la Pologne aura obtenu un parfait équilibre budgétaire et la stabilité à laquelle est parvenue la France après la grande tourmente. A ce moment-là, nos deux nations, comme deux puissantes gardiennes, défendront l'Europe contre la barbarie.

L'ŒUVRE DE LA MISSION MILITAIRE FRANÇAISE.

Interviewé par le représentant d'une agence polonaise, le colonel Pujo, chef d'Etat-major de la Mission militaire française en Pologne, a déclaré que les résultats les meilleurs avaient été obtenus en ce qui concerne l'adoption par l'armée polonaise des méthodes techniques employées dans l'armée française. La réorganisation entreprise en ce sens est actuellement un fait accompli, grâce à la parfaite collaboration entre les techniciens français et les chefs polonais. La mission militaire compte rester en Pologne encore un an et demi.

LA REPRÉSENTATION POLONAISE EN LETTONIE.

M. Alexandre Lados, chef de section au Ministère des Affaires Etrangères, a été nommé ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire de Pologne auprès du Gouvernement de Lettonie.

DÉCLARATIONS DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

M. Maryan Seyda, ministre des Affaires Etrangères, a brièvement exposé les questions extérieures actuelles, le 10 octobre, au cours d'une séance du club parlementaire de l' « Union nationale populaire ».

En présence de la situation qui règne en Allemagne — a dit le ministre — le gouvernement polonais doit, sans se départir de sa politique pacifique

et démocratique, conserver toute la vigilance et tout le calme nécessaires. Il va sans dire que, plus que jamais, il est indispensable de maintenir le contact le plus étroit avec les puissances alliées.

La situation actuelle est tout aussi grave pour les autres voisins de l'Allemagne. La Pologne ne souhaite qu'une amélioration des relations polono-tchécoslovaques, qui doivent être plus conformes à la gravité du moment. Par contre, les rapports de la Pologne avec les Etats baltes ne laissent rien à désirer et, bien que l'accord de Varsovie de 1922 n'ait pas encore été ratifié par la Finlande, cette question reviendra probablement à l'ordre du jour au cours de la future conférence des ministres des Affaires Etrangères des pays baltes, qui doit se tenir à Varsovie le mois prochain.

M. Seyda termine en faisant allusion à l'avis récemment émis par le tribunal de La Haye au sujet des colons allemands en Pologne. Le tribunal a porté à la Pologne un très grave préjudice dans un problème vital pour elle. Cependant, le gouvernement ne renoncera pas à la défense des intérêts primordiaux de l'Etat et l'opinion publique exige de lui, dans l'affaire des colons, une attitude particulièrement ferme et vigilante.

Deux jours plus tard, le 12 octobre, M. Seyda a fait une nouvelle déclaration devant la Commission des Affaires Extérieures de la Diète. Après avoir constaté que le chaos allemand imposait au gouvernement la plus grande vigilance et le devoir de rester en contact étroit avec ses alliés, particulièrement avec la France, le ministre a ajouté :

Dans l'intérêt commun des Etats de l'Europe centrale et orientale, la Pologne désire améliorer le plus possible ses relations avec ses voisins. Une collaboration étroite avec la Roumanie est une chose évidente. Nos relations avec la Yougoslavie se resserrent, comme le prouve la rectification de l'accord commercial conclu entre les deux pays. Enfin, une amélioration des relations polono-tchécoslovaques est nécessaire dans l'intérêt des deux pays.

Nos relations avec les petits Etats voisins se développent d'une manière pacifique comme le prouve le rapprochement de la Pologne et de l'Autriche, rapprochement basé sur la réciprocité et la conclusion d'une convention d'arbitrage.

En ce qui concerne les relations de la Bulgarie avec la Yougoslavie et la Roumanie, la Pologne a su contribuer à écarter les difficultés qui auraient pu surgir. Nos relations avec la Turquie ont trouvé leur expression dans le traité signé à Lausanne. Aucune question litigieuse n'existe entre la Pologne et la Hongrie. L'arrangement pacifique conclu avec les Etats baltes en 1922 n'étant pas encore ratifié par la Finlande ne peut pas encore entrer en vigueur.

La Pologne prépare pour la fin de l'année une conférence entre les Etats baltes, afin de resserrer les relations politiques, économiques et commerciales entre la Pologne et ces Etats.

En ce qui concerne la Lithuanie, la Pologne espère que ce pays se rendra compte de la futilité de sa résistance à la décision de la conférence des ambassadeurs et que des relations de bon voisinage seront réglées par des négociations directes.

La Pologne, conclut le ministre, désire vivre en paix avec la Russie, mais, la réciprocité doit exister et pas seulement en théorie. La

Pologne se conforme aux conditions du traité, mais elle exige la réciprocité qui seule pourra garantir la paix et la coopération économique dans l'avenir.

POLOGNE ET TCHÉCOSLOVAQUIE.

Un télégramme de Varsovie, en date du 8 octobre, a annoncé que le Consulat de la République tchécoslovaque à Varsovie avait décidé d'en référer désormais au Ministère des Affaires Etrangères de Prague chaque fois qu'un citoyen polonais solliciterait un visa pour se rendre en Tchécoslovaquie. Les journaux polonais expriment leur vif mécontentement, en rappelant que de nombreux ressortissants tchèques viennent en Pologne, sans difficultés, pour y chercher du travail.

— L'affaire de Jaworzyna sera examinée le 12 novembre par la Cour Internationale de Justice de La Haye. Une fois saisi de l'avis de ce tribunal, le Conseil de la Société des Nations réglera le litige — du moins on nous le fait espérer — au cours de sa session de décembre.

LES RELATIONS AVEC L'AUTRICHE.

La Pologne entretient avec l'Autriche des relations excellentes, qui viennent d'être encore resserrées par le voyage de Mgr Seipel à Varsovie. En vertu de l'arrangement relatif à la liquidation de l'ancienne Banque d'Etat austro-hongroise, le gouvernement polonais vient de recevoir, à titre de recouvrement de la part polonaise, un nouvel acompte de 500.000 couronnes or. M. Post, ministre d'Autriche à Varsovie, constatait ces jours-ci devant les représentants de la presse polonaise l'évolution extrêmement favorable des rapports entre les deux pays.

Jusqu'à la nomination d'un ministre à Varsovie, l'Autriche n'avait dans cette ville qu'une délégation. Les relations commerciales des deux pays se bornaient à toute une série d'interdictions mutuelles relatives à l'exportation et à l'importation. Le remplacement de la délégation par une légation fut la première marque donnée par l'Autriche de son désir de transformer la nature de ses rapports avec la Pologne. Le gouvernement polonais, de son côté, comprenant à quel point l'Autriche avait besoin de l'appui économique étranger, accepta de réduire considérablement ses prohibitions d'exportation. Le développement des rapports commerciaux qui s'ensuivit aboutit au traité de commerce polono-autrichien, signé et ratifié par la Diète le 23 septembre 1922.

C'est certainement beaucoup grâce à la Pologne que l'Autriche put supporter l'année 1922, la plus pénible de toutes celles qu'elle ait vécues depuis la guerre. Elle reçut alors de la Pologne 3.000 wagons de vivres et autant de charbon. En 1923, pour les six premiers mois de l'année, la Pologne a tenu le premier rang parmi les pays exportateurs en Autriche, avec des exportations atteignant une valeur de 37.600.000 couronnes or pour le charbon, 4.739.000 pour le pétrole, 2.300.000 pour les produits textiles.

Ces résultats montrent l'importance du traité de commerce de 1922. Mais ils firent apparaître aussi la nécessité de son élargissement. Ce fut une des raisons de la récente visite du chancelier, Mgr Seipel, à Varsovie.

MEMEL SOUS LE RÉGIME LITHUANIEN.

L'Union des industriels et des exportateurs de Memel s'est réunie au milieu d'octobre pour chercher les moyens de remédier à la crise économique qui s'aggrave rapidement depuis que la Lithuanie a bloqué la navigation sur le Niémen. Le nombre des chômeurs augmente de jour en jour. Cinquante scieries ont dû fermer faute de bois polonais, la Lithuanie ne pouvant fournir les matières brutes que Memel recevait de Pologne. L'Union des industriels et exportateurs a décidé d'entreprendre des démarches pour réaliser un rapprochement économique entre la Pologne et la Lithuanie.

Ainsi est démontré par les faits le bien-fondé de la thèse — qui était la nôtre — d'après laquelle l'intérêt des Mémelois eux-mêmes commandait, à défaut de rapports normaux entre Varsovie et Kowno, d'élaborer un statut garantissant à la Pologne des droits étendus.

LES SOVIETS ET LA POLOGNE.

Au cours d'un entretien qu'il a eu avec le sénateur américain King, Trotsky a déclaré, d'après des informations reçues de Moscou, que la Russie soviétique ne prendrait pas part aux événements qui se déroulent et se dérouleront en Allemagne. On se rend compte en Russie, a-t-il dit, que dans le cas contraire il faudrait déclarer la guerre à la Pologne, et personne en Russie ne veut à aucun prix le renouvellement de la guerre avec la Pologne, malgré l'attitude peu bienveillante de celle-ci qui ne veut pas reconnaître le gouvernement soviétique tel qu'il a été formé en vertu de la nouvelle constitution.

REMANIEMENT MINISTÉRIEL.

Un remaniement ministériel a eu lieu le 27 octobre 1923.

M. Korfanty est chargé de la vice-présidence du Conseil des Ministres.

M. Roman Dmowski est nommé Ministre des Affaires Etrangères ; M. Alfred Chlapowski, Ministre de l'Agriculture.

M. Maryan Seyda, ancien Ministre des Affaires Etrangères, assume les fonctions de Secrétaire d'Etat du même Département.

H. G.

LA VIE ÉCONOMIQUE

I. — PRODUCTION

LES RÉCOLTES POLONAISES EN 1923 (1).

L'Office de Statistique de la République polonaise vient de publier, pour les principales cultures, les résultats généraux des récoltes polonaises en 1923.

D'après ce travail, le froment aurait couvert, cette année, 1 million 017.400 hectares, soit 75,9 % de la superficie cultivée en 1909-1913 (1.341.100 hectares) et 97,2 % de la superficie cultivée en 1922 (1.045.600 hectares) : le rendement est plus favorable : en effet, il a été récolté, en 1923, 14.528.000 quintaux métriques de froment, ce qui représente une quantité largement supérieure (125 %) à celle de 1922 (11.597.000 quintaux) et légèrement inférieure (86 %) à celle de 1909-1913 (16.591.000 quintaux).

La récolte de seigle se présente dans des conditions encore plus satisfaisantes : si la surface ensemencée (4.644.800 hectares) excède de peu (101,4 %) celle de 1922 (4.577.500 hectares) et celle de 1909-1913 (5.080.400 hectares), la récolte elle-même (65.428.000 quintaux) dépasse de 28 % et 16 % les chiffres de 1922 (50.660.000 quintaux) et de 1909-1913 (56.591.000 quintaux).

Mêmes constatations pour l'orge : 1.199.500 hectares de superficie cultivée en 1923, soit 104,5 % des ensemencements de 1922 (1 million 147.100 hectares) et 95,3 % de ceux de 1909-1913 (1 million 258.900 hectares); 17.846.000 quintaux de production en 1923, soit 137 % du rendement de 1922 (13.040.000 quintaux) et 119 % de celui de 1909-1913 (14.985.000 quintaux).

La situation n'est pas moins bonne en ce qui concerne l'avoine : cette céréale a couvert, en 1923, 2.515.100 hectares, c'est-à-dire 104,4 % et 91,8 % des superficies de 1922 (2.404.200 hectares) et de 1909-1913 (2.738.900 hectares); elle a produit, en 1923, 37.726.000 quintaux, c'est-à-dire 148 % et 134 % des chiffres de 1922 (25 millions 481.000 quintaux) et de 1909-1913 (28.101.000 quintaux).

Par contre, le rendement de la pomme de terre n'a pas correspondu à la superficie cultivée : en effet, cette superficie (2.279.200 hectares) a dépassé (102,5 %) celle de 1922 (2.224.000 hectares) et presque atteint (95,6 %) celle de 1909-1913 (2.383.900 hectares); mais la récolte (287.182.000 quintaux), si elle a dépassé de 17 % celle de 1909-1913 (245.880.000 quintaux) est loin d'avoir égalé (85 %) le chiffre de 1922 (337.590.000 quintaux).

(1) Voir, sur les récoltes polonaises en 1922, les renseignements détaillés que nous avons donnés dans *la Pologne* du 1^{er} septembre 1923, pages 216 et suivantes.

Sauf en ce qui concerne le froment, l'agriculture polonaise obtient, dès à présent, des récoltes supérieures à celles d'avant-guerre.

Ce succès considérable a été indiqué et commenté par le ministre polonais de l'Agriculture dans un exposé, qui a été reproduit par le *Monitor Polski* du 5 octobre 1923.

Après avoir rappelé, d'ailleurs très succinctement, quelques-uns des chiffres précédemment rapportés, M. Goscicki s'est efforcé de déterminer dans quelle mesure les récoltes de 1923 permettront de répondre aux besoins de la consommation nationale.

Il constate que l'ensemble des céréales panifiables (froment et seigle) atteint 79 millions de quintaux : or, avant la guerre, la consommation de ces céréales pouvait être évaluée, en moyenne par an, sur le territoire polonais, à 222 kilogrammes par habitant; après la guerre, une chute sensible s'est produite : 164 kilogrammes par tête pendant l'année 1920-1921; 168 kilogrammes par tête pendant l'année 1921-1922; 185 kilogrammes par tête pendant l'année 1922-1923. Ce progrès constant se continuera vraisemblablement en 1923-1924; et on peut estimer à 195 kilogrammes la consommation annuelle par tête des céréales panifiables; dans ces conditions le ministre polonais de l'agriculture pense que la récolte de 1923 laissera un excédent disponible de 152.000 wagons; en admettant même que la consommation arrive au chiffre d'avant-guerre, cet excédent net ne serait pas inférieur à 73.000 wagons.

Pour l'orge, M. Goscicki chiffre à 46.000 wagons la quantité qui restera utilisable, compte tenu des besoins de la consommation nationale; pour les pommes de terre, cette quantité sera vraisemblablement de 150.000 wagons; quant à l'avoine, il est assez difficile de se prononcer à l'avance.

M. Goscicki compare ensuite les prix des céréales à Varsovie et sur les principaux marchés du monde : le seigle valait, en moyenne, durant les 8 premiers mois de cette année, 2,54 dollars à Varsovie; 3,34 dollars à Berlin; 3,51 dollars à Liverpool; 4,14 dollars à Paris; 3,17 dollars à Prague; 3,8 dollars à Chicago.

Un autre fait doit être souligné : c'est la disproportion croissante entre les prix des articles industriels et ceux des produits agricoles : par exemple, le propriétaire d'une ferme de 15 « morgi », qui ensemence en seigle un tiers de ses terres, utilisait, avant la guerre, la neuvième partie de sa moisson pour couvrir ses dépenses de harnais; actuellement, le même agriculteur doit utiliser, dans le même but, 80 % de sa récolte annuelle.

Second exemple : un garçon de culture, qui reçoit comme salaire du blé en nature employait, avant la guerre, pour acheter des chaussures, une quantité équivalente à 40 jours de salaire; actuellement, malgré l'augmentation du salaire, la dépense pour achat de chaussures n'est pas inférieure à 116 jours.

Voici également d'autres chiffres : 25 œufs permettaient d'acquies, avant la guerre, 1,8 kilogramme de savon; actuellement, leur capacité d'achat n'est plus que d'un kilogramme. 5 litres de lait

suffisaient, en 1913, pour 2,5 kilogrammes de savon; aujourd'hui, près de 7 litres seraient nécessaires.

Une ferrure de cheval coûtait, avant la guerre, 1,20 rouble, c'est-à-dire 27 kilogrammes de seigle; aujourd'hui, le prix est de 350.000 marks polonais, soit 50 kilogrammes de seigle.

Le labourage, par tracteur, d'un hectare de terrain nécessite l'emploi de 27 livres de pétrole, qui équivalaient, avant la guerre, à 43 kilogrammes de seigle et qui correspondent, aujourd'hui, à 77 kilogrammes.

Certes, les articles agricoles viennent de subir une certaine hausse; mais M. Gosciicki exprime la crainte de voir tomber encore plus bas la valeur relative de la production agricole.

*
**

D'après les renseignements publiés au *Journal Officiel* du 28 août 1923, la récolte française de froment atteindrait 79.054.790 quintaux métriques, pour une surface ensemencée de 5.526.490 hectares, soit un rendement de 14,30 quintaux à l'hectare. L'an dernier, d'après les résultats définitifs, 5.289.970 hectares n'avaient donné que 66.220.100 quintaux, soit 12,52 quintaux à l'hectare.

Si l'on se réfère aux indications du *Journal Officiel* du 15 septembre 1923, l'orge, cultivée sur 706.130 hectares, aurait donné 10.231.670 quintaux, soit 14,48 quintaux à l'hectare (En 1913, 10.437.600 quintaux sur 760.205 hectares, soit 13,73 quintaux à l'hectare).

En ce qui concerne l'avoine, une surface ensemencée de 5 millions 457.930 hectares a fourni 54.790.190 quintaux, 15,84 à l'hectare (Les chiffres de 1913 ont été les suivants : 3.979.270 hectares; 51.826.010 quintaux; 13,02 quintaux à l'hectare.

L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE POLONAISE PENDANT LE 1^{ER} SEMESTRE DE L'ANNÉE 1923 (1).

La production pétrolière polonaise pendant les six premiers mois de l'année 1923 marque un certain progrès sur la période correspondante de 1922 : c'est ce que démontre le tableau suivant :

Circonscriptions minéralogiques	Production (en tonnes)	
	1 ^{er} semestre 1922	1 ^{er} semestre 1923
Jaslo	26.365	27.884
Drohobycz	302.650	317.997
Stanislawow	13.647	13.205
Pologne (territoire total)	342.662	359.086

(1) Nous rappelons que, dans la *Pologne* du 15 mai 1923, pages 552 et suivantes, nous avons donné des renseignements précis sur la situation de l'industrie pétrolière polonaise en 1921 et en 1922.

Voir également sur la même question la *Pologne* du 1^{er} janvier 1923, pages 21 et suivantes; 15 mai 1922, pages 543 et suivantes; du 1^{er} avril 1921, pages 403 et suivantes et du 15 mai 1920, pages 422 et suivantes.

Les chiffres précédents concernent la production brute; la production nette, défalcation faite des quantités nécessaires au chauffage et au fonctionnement des usines, a été de 305.371 tonnes au cours du premier semestre de 1923, contre 272.872, pendant le même semestre de 1922 : cette marge relativement considérable, plus importante que pour la production brute, provient de ce fait que les usines ont utilisé davantage le charbon ou le gaz, comme force motrice.

De janvier à juillet 1923, les raffineries polonaises ont transformé 313.778 tonnes de pétrole brut, c'est-à-dire toute la production augmentée de 8.000 tonnes, prélevées sur les stocks : elles ont ainsi fourni 40.530 tonnes de benzine, 94.398 tonnes de pétrole raffiné, 51.466 tonnes de gas oil, 48.291 tonnes d'huiles de graissage, 13.933 tonnes de paraffine, 602 tonnes de bougies, 299 tonnes de vaseline, 7.604 tonnes d'asphalte, 2.974 tonnes de coke, 29.638 tonnes de semi-produits, 282 tonnes de graisses solides.

Les quantités respectivement affectées à la consommation et à l'exportation, au cours du premier semestre de 1923, sont indiquées dans le tableau suivant :

	Consommation intérieure (en tonnes)	Exportation (en tonnes)
Benzine	9.129	34.997
Pétrole raffiné	46.439	24.490
Gas-oil	14.349	35.625
Huile de graissage	22.613	30.847
Paraffine	4.690	12.052
Bougies	451	269
Vaseline	175	9
Asphalte	3.461	2.198
Coke	432	3.984
Semi-produits	22.321	8.587
Graisses solides	554	9
Total	<u>124.614</u>	<u>153.067</u>

Les 153.067 tonnes exportées se sont réparties, comme il est indiqué ci-après, entre les principaux pays de destination :

Pays de destination	Quantités (tonnes)	0/0
Allemagne	51.795	34
Autriche	24.484	16
Tchécoslovaquie	29.043	19
Gdansk	22.107	14
Hongrie	10.542	7
France	2.939	2
Suisse	8.949	6
Yougoslavie	766	0,5
Danemark	513	0,31
Russie	384	0,2

	Quantités (tonnes)	0/0
Roumanie	539	0,33
Suède	71	0,05
Angleterre	462	0,3
Lettonie	166	0,1
Amérique	65	0,04
Italie	109	0,07
Belgique	81	0,06
Norvège	10	0,01
Hollande	40	0,03

Il convient de remarquer qu'une certaine partie du tonnage expédiée à Gdansk a été en réalité dirigée vers la Lettonie, l'Esthonie, la Suède, la Finlande, le Danemark, l'Angleterre et la France.

L'INDUSTRIE DU VERRE EN POLOGNE.

La Pologne possède sur son territoire actuel 80 verreries, occupant 12.180 ouvriers, soit 150 ouvriers, en moyenne, par établissement. 46 de ces usines, employant au total 10.000 ouvriers, ont formé une Union syndicale, appelée *Zwiazek Hut Szklanych*.

Cette Union a dressé le tableau suivant qui indique, pour chacun de ses adhérents, la main-d'œuvre, la production annuelle (en kilogrammes) et la nature des produits fabriqués.

Désignation des verreries	Nombre d'ouvriers	Production annuelle en kilogr.	Désignation des produits fabriqués.
« Barbara » à Czeszochowa.	125	800.000	Bouteilles pour eaux-de-vie simples et façonnées ; verre de pharmacie.
« Dubeczno », wojewodie de Polésie.....	280	1.100.000	Verrerie de table et verre de lampes.
« Dabrowa Krzywda ».....	500	2.100.000	Verrerie de table et verre de lampes.
« Geha » à Lodz.....	150	1.900.000	Bouteilles pour le monopole ; boccoux ; grosses bouteilles.
« Goclawek » près de Varsovie.....	305	1.800.000	Bouteilles pour le monopole, à cognac, pour pharmacie et parfumerie.
« Herby » à Kielce.....	120	1.300.000	Bouteilles pour le monopole.
« Hortensja » à Piotrkow..	448	2.000.000	Verrerie de table, pour pharmacie.
« Jablonna », près de Varsovie.....	260	3.000.000	Bouteilles blanches, mi-blanches, colorées pour bière et porter ; vitres ; verres techniques.
« Jasien » à Noworadomsk.	210	1.400.000	Verre blanc, pour table et pour lampes.
« Józefów » wojewodie de Lublin.....	50	1.500.000	Verre pour vitres et pour lampes.

Désignation des verreries	Nombre d'ouvriers	Production annuelle en kilogr.	Désignation des produits fabriqués:
« Kara » à Piotrków.....	510	500.000	Verres pour fenêtres; bouteilles et ballons.
« Krajowa Huta Szklana », à Dabrowa, station de ch. de fer de Joworzno	150	1.000.000	Verres pour fenêtres.
« Kryształ » à Noworadomsk.....	310	1.500.000	Verre blanc pour table et pour lampes.
« Lustro » à Radom.....	270	1.400.000	Verre décoratif, vitrages.
« Losośna » à Grodno.....	150	1.900.000	Bouteilles pour le monopole et la pharmacie.
« Malopolska Fabrika Szkla » à Szczakowy.....	375	1.800.000	Verre en plaques.
« Malosiedliszcze » à Rowno	250	1.400.000	Bouteilles blanches, verrerie pour table et pour fenêtres.
« Mikulicki », à Lodz.....	17	500.000	Verre blanc, mi-blanc, pour pharmacie.
« Zólkiew ».....	150	1.400.000	Verre poli, pour table, bouteilles pour pharmacie.
« Narajów », Petite-Pologne Orientale.....	60	1.000.000	Verres pour fenêtres.
« Niemen », territoire de Wilno.....	180	1.000.000	Verre blanc pour table, pour lampes, pour pharmacie et pour parfumerie.
« Ożarów », près de Varsovie	220	1.400.000	Verre blanc pour pharmacie, parfumerie, et bouteilles pour liqueurs.
« Paulina », à Częstochowa.	530	1.400.000	Verres pour fenêtres, verre blanc pour table, pour lampes.
« Praca », à Wolomin.....	300	2.500.000	Bouteilles blanches, mi-blanches, et pour pharmacie.
« Przemysl Szklany w Polsce, Sp. Akc ».....	300	1.800.000	Verre pour bouteilles et pharmacie.
« Predocinek », à Radom...	70	500.000	Bouteilles vertes et mi-blanches,
« Przyszlosc », à Tluszcz....	150	1.400.000	Bouteilles pour le monopole
« Ruda Opalin », à Ruda Opalin, w. de Lublin...	180	1.500.000	Verre pour table, lampes, etc.
« Rokitno ».....	150	2.700.000	Bouteilles et vitres.
« J. W. Sawicki » à Praga.	290	1.000.000	Verre pour parfumerie, bouteilles à liqueur, verre pour appareillage électrique.
« Sielce », à Sosnowice.....	94	1.200.000	Bouteilles pour le monopole.
« Skierniewice ».....	180	1.920.000	Bouteilles et verre pour pharmacie.
« Szymanski, Kurowski et Cie ».....	80	900.000	Verre pour parfumerie.
« Tura », en Grande-Pologne	100	1.000.000	Bouteilles, verre pour pharmacie, parfumerie, bière et eau-de-vie.
« Tluszcz », à Tluszcz.....	150	1.800.000	Bouteilles pour le monopole, ballons.

Désignation des verreries	Nombre d'ouvriers	Production annuelle en kilogr.	Désignation des produits fabriqués :
« Warszawska Huta Szkla-na ».....	96	1.000.000	Bouteilles demi-blanches, vertes, et pour la pharmacie.
« Wolomin », à Wolomin...	25	1.400.000	Bouteilles demi-blanches, vertes et verre de table.
« Widok », à Radom.....	75	1.500.000	Bouteilles mi-blanches.
« Wyszkwow », à Wyszkwow..	200	2.000.000	Bouteilles blanches et mi-blanches, simples et façonnées pour l'eau-de-vie.
« Zabkowice », à Zabkowice	420	1.800.000	Cristal, verre pour table, pour lampes et pharmacie.
« Zawiercie », Société par actions à Zawiercie.....	440	1.440.000	Verre de table, poli, de luxe et pour lampes.
« Zródło », station de ch. de fer Parczew.....	60	700.000	Bouteilles pour le monopole.
« Majdan Górny ».....	190	1.600.000	Verre pour fenêtre, bouteilles pour pharmacie, verre pour lampes.
« Wulkan », à Opocz.....	100	2.000.000	Bouteilles et verre pour lampes.
« Ujście ».....	60	700.000	Bouteilles.

L'INDUSTRIE DE L'AUTOMOBILE EN POLOGNE.

L'Office National du Commerce extérieur vient de publier, sur l'industrie de l'automobile en Pologne, des renseignements qui complètent utilement les informations publiées dans *la Pologne* du 1^{er} septembre 1922, pages 222 et suivantes.

Le nombre d'automobiles actuellement en circulation en Pologne est d'environ 12.000; celui des motocyclettes à peine de 1.000.

Les quatre principaux fournisseurs pour cette industrie sont : l'Amérique, l'Autriche, la France et l'Allemagne.

L'Amérique fournit environ 30 % des voitures; principales marques importées : Ford (près de 70 % de l'importation américaine), Dodge, Cadillac, Chanderler, Overland, Buick, Grant Six, etc.

L'Allemagne fournit environ 15 à 20 % de machines de luxe (fortes Mercedes principalement).

L'Autriche a peu près la même quantité mais principalement la voiture de faible puissance (Austro-Daimler).

La France ne fournit guère que 15 % (Renault, Berliet, Panhard, Delahaye, Citroën), etc., et des types divers.

Le reste provient de Tchécoslovaquie (Laurin et Clément); de Belgique (Minerva); d'Italie (Fiat), etc.

Les motocyclettes proviennent en majeure partie d'Amérique (70 %) et d'Allemagne (20 %).

Le tourisme automobile se développe considérablement; jusqu'à présent, la plupart des voitures provenaient des stocks de l'armée.

Aujourd'hui, ceux-ci sont épuisés et des demandes importantes sont faites aux constructeurs.

L'an dernier, à peine 3.000 voitures étaient enregistrées pour la ville de Varsovie, aujourd'hui on en compte plus de 5.000.

Le réseau routier, irrégulier, comprend environ 15.000 kilomètres de très bonnes routes; des efforts sont faits pour améliorer l'état des routes.

L'Automobile-Club Polonais (4 Czysta, Varsovie) s'emploie très utilement au développement du tourisme automobile en Pologne.

Il n'existe aucune fabrique d'automobiles et de motocyclettes en Pologne; à Cracovie, une usine s'occupe de montage et de fabrication de la carrosserie (Automotor), à Poznan, il existe aussi sous la raison sociale « Première Fabrique Polonaise d'Automobiles », une usine recevant les pièces détachées, principalement d'Autriche et d'Allemagne et qui a lancé une machine 6/8 HP.

En Haute-Silésie se trouve une fabrique de cycles peu importante.

Il n'existe pas de fabricants spécialisés d'accessoires d'automobiles; ceux-ci proviennent de l'étranger ou sont, sur demandes spéciales, exécutés par des garagistes ou des usines.

Les machines françaises sont généralement très appréciées.

Les machines allemandes sont considérées comme trop lourdes et consomment trop.

En raison du bon marché et de leur élégance, les marques américaines jouissent d'une très grande faveur.

Les marques italiennes sont également très appréciées.

II. — COMMERCE EXTÉRIEUR

RÉGLEMENTATION DU COMMERCE EXTÉRIEUR.

France.

Un arrêté du 20 octobre 1923, publié au *Journal Officiel* du 26 octobre 1923, prohibe, jusqu'au 31 décembre 1923, la sortie des scories de déphosphoration.

Pologne.

Un arrêté du 3 octobre 1923, publié au *Dziennik Ustaw* du 5 octobre 1923, porte à 81.000 le montant du « coefficient normal » de majoration des droits de douane, à l'entrée en Pologne : dans les numéros du 1^{er} août 1923, pages 121 et suivantes et du 15 octobre 1923, pages 381 et suivantes, nous avons publié la liste des marchandises passibles du « coefficient normal », telle qu'elle résulte des arrêtés du 7 juillet 1923, publié au *Dziennik Ustaw* du 12 juillet 1923 et du 15 septembre 1923, publié au *Dziennik Ustaw* du 22 septembre 1923.

Nous rappelons que, dans *la Pologne* du 15 août 1923, nous avons

publié la liste des marchandises exonérées de tout droit de douane, et de celles qui acquittent la taxe normale de douane avec un coefficient de majoration égal à 2 %, à 10 %, à 20 % ou bien encore à 33 1/3 % du « coefficient normal ».

Toutes les autres marchandises, autres que celles précédemment visées, sont passibles, aux termes de l'arrêté précité du 3 octobre 1923, du coefficient de majoration 60.000.

*
**

Un arrêté du ministre du Trésor et du ministre de l'Industrie et du Commerce, en date du 30 août 1923, publié au *Dziennik Ustaw* du 5 octobre 1923, institue un droit de sortie applicable au son d'orge et en fixe le montant à 60 % du bénéfice de l'exportateur.

D'autre part, un arrêté du 29 septembre 1923, publié au *Dziennik Ustaw* du 10 octobre 1923, établit un droit de sortie sur les bois feuillus non ouvrés ci-après énumérés : fascines, copeaux, bûches, fagots, rondins et perches, troncs et blocs (n° 58, par. 1 a, b, c du tarif douanier polonais).

Ce droit de sortie est fixé à 40 % du bénéfice de l'exportateur.

Nous rappelons que le Gouvernement polonais a déjà prévu des droits de sortie sur les marchandises suivantes : œufs; oies; sucre; bois de conifère non ouvré et tremble non ouvré; millet, sarrasin; haricots; volailles.

III. — QUESTIONS FINANCIÈRES

LE RENDEMENT DES IMPÔTS EN POLOGNE (1).

Le Trésor polonais a encaissé, en 1922, au titre des impôts directs et indirects, des monopoles et des taxes douanières, 385.548 millions de marks polonais, soit 50,2 % de plus que les évaluations budgétaires.

Ce total se décompose de la manière suivante par grandes catégories d'impôts ou de taxes.

Désignation	Somme perçue en 1922 (en millions de marks polonais)	0/0 en plus (+) ou en moins (—) des évaluations budgétaires
Impôts directs.....	121.886,9	+ 4,0
Impôts indirects.....	143.235,1	+ 94,6
Taxes de douane.....	34.697,4	+ 15,7
Monopoles.	44.497,5	+ 65,5
Taxes et impôts sur les transactions.	39.740,0	+ 390,6
Taxes d'exportation....	1.491,1	+ 49,1

(1) Voir, dans *la Pologne* du 1^{er} juin 1922, pages 627 et suivantes, notre note sur les revenus de l'État polonais en 1921.

La somme totale perçue en plus des évaluations budgétaires ressort, pour l'ensemble des impôts précédemment énumérés, à 128.785,8 millions de marks polonais, dont 69.635,5 millions de marks polonais pour les impôts indirects, 31.639,8 millions de marks polonais pour les taxes et les impôts sur les transactions, 17.612,5 millions de marks polonais pour les monopoles, 4.708,5 millions de marks polonais pour les impôts directs, 4.697,4 millions de marks polonais pour les taxes douanières, 491,1 millions de marks polonais pour les taxes d'exportation.

Mais ces résultats, qui pourraient apparaître très satisfaisants au premier examen superficiel, sont moins favorables, si l'on tient compte de la baisse grandissante du mark polonais au cours de l'année 1922 et des premiers mois de l'année 1923 : calculées non plus en marks polonais, mais en francs suisses, c'est-à-dire en une monnaie d'une relative stabilité, les recettes du Trésor polonais n'excèdent malheureusement les prévisions budgétaires, mais bien au contraire donnent des moins-values notables : La comparaison des premiers semestres des années 1922 et 1923 vérifiera cette remarque.

Au cours du premier semestre 1922, le Trésor polonais a encaissé 146.854 millions de marks polonais ; au cours du premier semestre 1923, 1.016.946 millions de marks polonais : en d'autres termes, si on ramène à 100 le chiffre de 1922, les recettes et impôts de toute catégorie ont fourni, en 1923, 692.

Amélioration apparente : car, chiffrés en francs suisses, les impôts ont fourni, pour chacune des deux périodes considérées, 191,7 et 110,4 millions de francs suisses : par rapport à 1922, leur rendement n'a donc été que de 57,60 %.

Les différentes catégories se présentent très inégalement, dans cette comparaison des premiers semestres de 1922 et 1923 : c'est ce que démontrent les tableaux suivants, qui indiquent les recettes du Trésor polonais, le premier en marks polonais, le second en francs suisses.

Désignation	Recettes (en millions de marks polonais)	Rapport 0/0 du 1 ^{er} semestre 1923 au 1 ^{er} semestre 1922
Impôts directs 1922....	68.722	100
— 1923....	156.444	227,6
Impôts indirects 1922..	40.972	100
— 1923..	380.128	927,8
Taxes de douane 1922..	9.725	100
— 1923...	188.943	194,3
Monopoles 1922.....	17.084	100
— 1923.....	121.421	711
Taxes et impôts sur les transactions 1922....	9.989	100
— 1923....	154.386	1.545
Taxes d'exportation 1922	362	100
— 1923	15.624	4.312

Comme nous l'avons précédemment noté, le tableau ci-après énonce les recettes en francs suisses.

Désignation	Recettes (en millions de francs-suisse)	Rapport 0/0 du 1 ^{er} semestre 1923 au 1 ^{er} semestre 1922
Impôts directs 1922....	87,38	100
— 1923....	18,11	20,7
Impôts indirects 1922..	54,10	100
— 1923..	41,16	76,1
Taxes de douane 1922..	13,16	100
— 1923..	19,69	149,6
Monopoles 1922.	23,3	100
— 1923.	13,7	58,8
Taxes et impôts sur les transactions 1922. ...	13,15	100
— 1923. ..	16,51	125,6
Taxes d'exportat. 1922..	0,59	100
— 1923....	1,27	215,25

Il faut signaler qu'en ce qui concerne notamment les impôts directs, un sérieux effort fiscal a été abordé, au cours de l'année 1923 ; la principale de ses manifestations consiste dans l'impôt sur la fortune, dont nous rapportons plus loin les dispositions essentielles.

Nous complétons ces renseignements par l'énumération des différentes recettes du Trésor polonais au cours de l'année 1922 tout entière : ce tableau permettra tout au moins d'apprécier l'apport relatif de chacun des revenus actuels de l'Etat Polonais.

Désignation	Recettes de l'année 1922 (en millions de marks polonais)
<i>Impôts directs :</i>	
Impôt foncier.....	4.463,1
Impôt sur les Bâtimens.....	1.208,2
Impôt industriel.....	16.259,9
Impôt sur les coffres-forts de dépôts..	2,6
Impôt sur le revenu.....	16.006,8
Impôt sur les capitaux et les rentes....	802,7
Arrrages des impôts abolis.....	2.452,9
Intérêts, amendes, etc.....	4.607,1
Contribution extraordinaire.....	74.873,3
Impôts sur les bénéfices de guerre....	1.210,3
 	<hr/>
Total	121.886,9

Impôts indirects :

Désignation	Recettes de l'année 1922 (en millions de marks polonais)
Impôt sur l'alcool et sur l'eau-de-vie..	81.769,4
Impôt sur le vin.....	691,2
Impôt sur la bière.....	2.071,5
Impôt sur le sucre.....	42.713,6
Impôt sur le levain.....	119,4
Impôt sur le charbon.....	1.494,9
Impôt sur le pétrole.....	5.973,1
Impôt sur les allumettes.....	1.518,6
Autres impôts indirects.....	5.702,1
Amendes.	1.181,3
Total.	143.235,1
<i>Taxes de douane.....</i>	34.697,4
<i>Monopoles :</i>	
Tabac.	34.866,4
Sel.	9.311,6
Loterie.	319,5
Total.	44.497,5
<i>Taxes et impôts sur les transactions :</i>	
Impôt sur les successions.....	1.620,0
Impôt sur les donations.....	545,7
Taxe sur les assurances.....	359,4
Taxe sur les lettres de change.....	4.572,0
Taxe sur les objets de luxe.....	896,4
Impôt sur les transactions en bourse..	712,6
Impôt sur le transport.....	890,2
Vente des timbres.....	7.378,1
Taxe sur comptes à acquitter.....	3.971,4
Autres taxes.	18.260,1
Intérêts, amendes, etc.....	534,1
Total	39.740,0
<i>Taxes d'exportation :</i>	1.491,1

L'IMPÔT SUR LA FORTUNE EN POLOGNE.

Le *Dziennik Ustaw* du 26 septembre 1923 a publié la loi du 11 août 1923, relative à l'impôt sur la fortune (podatek majątkowy), auquel nous avons déjà fait allusion dans *la Pologne* du 1^{er} octobre 1923, page 325 et du 1^{er} septembre 1923, page 212.

L'article premier stipule que, dans le dessein d'améliorer le Trésor de la République Polonaise, il sera perçu, pendant trois ans, du commencement de 1924 à la fin de 1926, en six termes d'un semestre chacun, un impôt unique, dont le montant global sera, pour l'ensemble du territoire polonais, d'un milliard de francs-or.

L'article 2 énumère les personnes, qui sont astreintes au paiement de cet impôt :

1° Les personnes physiques, qui possèdent leur domicile sur le territoire de la République Polonaise, ou celles qui ont résidé sur ce territoire pendant plus d'une année, paient l'impôt pour l'ensemble de leur fortune ;

2° Les personnes physiques, quel que soit le lieu de leur domicile, paient l'impôt pour le montant de la valeur :

a) Des immeubles, qui se trouvent sur le territoire polonais, et des créances hypothécaires, afférentes à ces immeubles ;

b) Du capital, qui assure l'exploitation ou le fonctionnement d'une propriété agricole ou forestière, d'une mine, d'une entreprise industrielle ou commerciale ;

3° Les personnes morales, qui ont leur siège social sur le territoire de la République Polonaise, acquittent l'impôt sur toute leur fortune ; quant aux autres, elles ne sont astreintes au paiement de l'impôt que pour la partie de leur fortune fixée en territoire polonais.

Dans le calcul de la fortune des personnes physiques et morales, précédemment énoncées aux paragraphes 1 et 3, on ne tient pas compte de la valeur des immeubles, situés hors du territoire polonais, ainsi que des capitaux, destinés à assurer la marche des exploitations agricoles ou forestières, des entreprises commerciales ou industrielles, sous réserve toutefois que ces biens soient soumis, dans le pays intéressé, à l'impôt de même nature et que cet Etat applique une exacte réciprocité à l'égard des biens, en territoire polonais. Si l'impôt perçu en pays étranger est inférieur à celui prévu par la loi du 26 septembre 1923, l'exonération de l'impôt ne vaut que pour la portion de fortune, assujettie à l'impôt étranger.

De toute façon, quelle que soit l'importance de l'impôt étranger, les biens mobiliers et immobiliers des Polonais (personnes physiques et morales, successions vacantes et non encore prises en possession) acquis ou placés à l'étranger, après 1918, sont soumis, sans aucune restriction, aux stipulations de la nouvelle loi.

Les catégories suivantes sont exonérées *ratione personæ* de l'impôt sur la fortune (article 3) :

1° L'Etat et autres services publics, pour l'ensemble de leurs biens ;

2° Les coopératives constituées pour la construction de locaux d'habitation, ainsi que les coopératives de consommation, subventionnées par l'Etat ;

3° Les groupements professionnels d'ouvriers et d'employés, qui ne s'occupent pas de transactions commerciales ;

4° Les personnes, dont la fortune ne dépasse pas 3.000 francs-or ;

5° Les propriétaires des superficies forestières, pour les étendues astreintes au paiement de la « danina » forestière, en exécution de la loi du 6 juillet 1923 ; ainsi que les propriétaires de pâte de bois, déjà assujettis à l'impôt dans les conditions de la loi précitée.

D'autre part, les biens suivants ne seront pas pris en considération pour le calcul de l'impôt sur la fortune :

1° Les bibliothèques, collections scientifiques, sans considération de leur valeur ; les meubles, les habits, les ustensiles domestiques, à l'usage personnel des assujettis et de leurs familles, jusqu'à 5.000 francs-or ;

2° Les terres attribuées aux soldats en exécution de la loi du 17 décembre 1920 ; les fermes des colons, sur les territoires de l'Est, acquises conformément aux dispositions de la loi sur la réforme agraire, jusqu'à concurrence de 20 hectares de la terre acquise, à condition que l'assujetti ne possède en cette terre aucun bâtiment, et, d'une manière générale, aucune autre fortune immobilière ;

3° Les emprunts de l'Etat polonais ;

4° Les fortunes ou leurs parties, qui sont directement utilisées pour le culte religieux, ou bien encore qui reçoivent une destination scientifique, ou une affectation de bienfaisance ou d'hygiène ; il en est de même des fortunes ou de leurs parties, dont les revenus sont employés de manière permanente aux buts précédemment mentionnés ;

5° Les immeubles nouvellement construits dans les villes et visés par l'article premier de la loi du 22 septembre 1922 ;

6° Les exploitations rurales, situées sur les territoires de l'Est, dont la superficie ne dépasse pas 15 hectares, dont les bâtiments ont été détruits par la guerre et dont le propriétaire ne possédait pas, au 1^{er} juillet 1923, de local d'habitation ;

7° Les représentants accrédités des Etats étrangers auprès du Gouvernement polonais, ainsi que les employés les accompagnant et autres personnes à leur service, à condition que ces représentants et ce personnel soient étrangers, et sous réserve de la réciprocité.

L'article 5 détermine l'objet de l'impôt sur la fortune : c'est toute la fortune mobilière et immobilière de la personne morale ou physique assujettie, dans les conditions fixées à l'article 2 : il est fait déduction des dettes et des charges, au 1^{er} juillet 1923.

Au cas où, conformément aux articles 2 et 3, une partie seulement de la fortune est soumise à l'impôt, ou ne défalque que les dettes et les charges afférentes à cette portion, et qui concernent son acquisition ou son amélioration.

L'article 6 précise que, dans le calcul de la fortune de chef de famille, on compte les biens des personnes qui vivent avec lui.

En outre, les actions ou parts d'intérêts des sociétés ou compagnies diverses ne sont pas comprises dans la fortune de leurs détenteurs ou propriétaires : leur valeur intervient déjà dans le décompte de la fortune des sociétés ou compagnies intéressées.

Aux termes de l'article 7, la valeur des biens est fixée selon leur prix moyen courant au 1^{er} juillet 1923 ; cette valeur est exprimée en marks polonais et transformée en francs-or, au taux de 20.000 marks polonais pour 1 franc-or.

On détermine de la même manière l'importance des dettes et des charges à déduire.

La somme totale à percevoir, un milliard de francs-or, comme il est dit à l'article 1^{er}, est répartie de la manière suivante par l'article 8 :

1° 500 millions de francs-or pour l'agriculture et les forêts, à l'exception des exploitations qui sont classées, aux termes de la loi du 14 mai 1923, dans les catégories industrielles ;

2° 375 millions de francs-or, pour les entreprises industrielles et commerciales, qui sont classées, par application de la loi du 14 mai 1923, dans les catégories industrielles I à V ou dans les catégories commerciales I et II ;

3° 125 millions de francs-or, pour toutes autres professions non comprises ci-dessus.

L'article 9 donne le tableau suivant, qui indique le montant de l'impôt selon le chiffre de la fortune.

Classes	Valeur de la fortune en francs-or		Valeur de l'impôt en 0/0
1	3.000 à	4.500	1,2
2	4.500 à	6.000	1,4
3	6.000 à	7.500	1,6
4	7.500 à	10.000	1,8
5	10.000 à	12.500	2
6	12.500 à	15.000	2,2
7	15.000 à	25.000	2,4
8	25.000 à	35.000	2,6
9	35.000 à	45.000	2,8
10	45.000 à	60.000	3
11	60.000 à	75.000	3,2
12	75.000 à	90.000	3,4
13	90.000 à	120.000	3,6
14	120.000 à	150.000	3,8
15	150.000 à	180.000	4
16	180.000 à	240.000	4,25
17	240.000 à	300.000	4,5
18	300.000 à	360.000	4,75
19	360.000 à	480.000	5
20	480.000 à	600.000	5,25
21	600.000 à	800.000	5,5
22	800.000 à	1.000.000	5,75
23	1.000.000 à	1.500.000	6
24	1.500.000 à	2.000.000	6,5

Classes	Valeur de la fortune en francs-or	Valeur de l'impôt en 0/0
25	2.000.000 à 3.000.000	7
26	3.000.000 à 4.000.000	7,5
27	4.000.000 à 6.000.000	8
28	6.000.000 à 8.000.000	8,5
29	8.000.000 à 10.000.000	9
30	10.000.000 à 12.000.000	10
31	12.000.000 à 14.000.000	11
32	14.000.000 à 16.000.000	12
33	16.000.000 et au-dessus	13

L'impôt, calculé selon le barème précédent, sera payable en six tranches, d'un semestre chacune.

Si l'évaluation de l'impôt ne donne pas, pour chaque catégorie, les chiffres prescrits par l'article 8, il sera ajouté au pourcentage de chacune des classes ci-dessus énumérées, et à partir de la 5^e seulement, un pourcentage, qui permette d'obtenir la contribution nécessaire ; dans le cas où le contingent excéderait les limites prévues, il serait procédé pour chacune des classes à un dégrèvement proportionnel.

Les autres dispositions de la loi du 11 août 1923 contiennent les modalités d'application des principes généraux, dont nous avons cru intéressant de fixer les traits essentiels.

IV. — POPULATION

LA POPULATION DES WOJEWODIES DE BIALYSTOK ET DE LUBLIN.

Nous avons précédemment donné des informations détaillées sur la répartition confessionnelle et nationale de la population de la ville de Varsovie (*La Pologne* du 1^{er} juillet 1923, pages 36 et 37), des territoires de l'Est polonais, c'est-à-dire des wojewodies de Wolhynie, de Polésie, de Nowogrodek, ainsi que des quatre districts du territoire de Wilno (*La Pologne* du 15 avril 1923, pages 434 et suivantes), enfin de la « Petite-Pologne » orientale, c'est-à-dire de la ville de Lwow, des wojewodies de Lwow, de Stanislawow et de Tarnopol (*La Pologne* du 1^{er} septembre 1923, pages 228 et suivantes).

Nous donnons ci-après les mêmes renseignements, d'après une note publiée par l'Office Central de Statistique de la République polonaise dans le *Monitor Polski* du 17 août 1923.

Au 30 septembre 1921, date du recensement général en Pologne, la population de la wojewodie de Bialystok s'élevait à 1.303.437 personnes, dont 622.332 hommes et 681.105 femmes, soit respectivement 47,75 % et 52,25 % de la population globale.

La répartition par confession de la population de la wojewodie de Bialystok donne les résultats suivants :

Confessions	Nombre	0/0 de la population totale de la wojewodie
Catholiques-romains	891.071	68,36
Catholiques-grecs	193.464	14,84
Protestants	13.876	1,07
Chrétiens d'autres confessions	7.847	0,61
Israélites	193.326	14,83
Autres confessions non chrétiennes	550	0,04
Confession inconnue	3.303	0,25

Le tableau ci-après relève les effectifs des diverses nationalités de la wojewodie de Bialystok :

Nationalités	Nombre	0/0 de la population totale de la wojewodie
Polonais	1.001.781	76,86
Blanc-Russiens	108.066	8,29
Ruthènes	6.882	0,47
Russes	10.680	0,82
Lithuaniens	7.534	0,58
Allemands	4.099	0,31
Juifs	163.103	12,51
Autres nationalités	311	0,02
Nationalité inconnue	1.781	0,14

La population de la wojewodie de Lublin est beaucoup plus importante que celle de la wojewodie de Bialystok : 2.087.196 personnes, dont 1.003.243 hommes et 1.083.953 femmes, soit 48,07 % et 51,93 % de la population totale.

Au point de vue confessionnel, la population de la wojewodie de Lublin se répartit comme il est indiqué ci-après :

Confessions	Nombre	0/0 de la population totale de la wojewodie
Catholiques-romains	1.617.169	77,48
Catholiques-grecs	150.174	7,19
Protestants	17.911	0,86
Chrétiens d'autres confessions	11.598	0,56
Israélites	286.782	13,74
Autres confessions non chrétiennes ..	102	0,00
Confession inconnue	3.460	0,17

D'autre part, la wojewodie de Lublin comprend les effectifs nationaux ci-dessous énumérés :

Nationalités	Nombre	0/0 de la population totale de la wojewodie
Polonais	1.782.157	85,39
Blanc-Russiens	2.260	0,11
Ruthènes	57.388	2,75
Russes	6.337	0,30
Lithuaniens	68	0,00
Allemands	10.912	0,52
Juifs	226.211	10,84
Autres nationalités	273	0,01
Nationalité inconnue	1.590	0,08

LA POPULATION DE LA FRANCE EN 1922.

Le tableau suivant donne la statistique détaillée du mouvement de la population de la France pendant l'année 1922 et compare ces résultats avec ceux des années 1921, 1920 et 1913.

Années	Naissances	Décès	Excédent de naissances
1922	759.846	689.267	70.579
1921	813.396	696.373	117.023
1920	834.411	674.621	159.790
1913	790.355	731.741	58.914

D'une manière générale, 1922 a fourni des résultats moins satisfaisants que ceux des deux années précédentes, surtout en ce qui concerne la natalité. Il n'est pas surprenant, en effet, que le nombre des mariages, exceptionnellement élevé en 1920 (623.869), se soit progressivement abaissé en 1921 (456.221) et 1922 (383.220), tout en restant, d'ailleurs, encore très supérieur au chiffre (312.036) de 1913. D'autre part, le nombre des décès (689.267), légèrement plus faible qu'en 1921 (696.373), n'est pas très supérieur à celui de 1920 (674.621). Mais on constate une nouvelle diminution de 53.550 unités sur le nombre des naissances, plus importante encore que celle enregistrée de 1920 à 1921 qui était de 21.000 environ. Ainsi, le nombre des enfants déclarés vivants en 1922, 760.000 en nombre rond, est inférieur de 30.000 unités à celui de 1913 : 790.000 dans les 90 départements actuels.

L'examen des nombres relatifs rapportés à la population conduit naturellement à des résultats analogues. La proportion des nouveaux mariés est de 195 pour 10.000 habitants, au lieu de 233 en 1921 et de 318 en 1920. La proportion des enfants nés vivants tombe de 213 en 1920 à 207 en 1921 et à 194 seulement en 1922, c'est-à-dire jusqu'au niveau d'avant la guerre : 191 en 1913. La proportion des décès, après avoir augmenté de 172 à 177 pour 10.000 habitants de 1920 à 1921, revient à 176 pour 10.000 habitants en 1922, comme en 1913.

En résumé, par rapport à 1921, on a constaté en 1922 une forte diminution de la nuptialité et de la natalité et un très léger abaissement de la mortalité.

Cependant, l'excédent des naissances constaté en 1922 demeure encore légèrement plus élevé que celui de la moyenne 1901-1913.

En 1922, l'excédent des naissances a été de 13.526 dans les trois départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, et de 57.053 dans l'ensemble des 87 autres départements; pour ces derniers, l'excédent annuel moyen n'était que de 40.000 environ de 1901 à 1913.

En 1922, on a constaté des excédents de naissances dans 56 départements, au lieu de 67 en 1921 et 73 en 1920; et un excédent de décès dans 34 départements au lieu de 23 en 1921 et de 17 seulement en 1920. Dans 12 départements : Alpes-Maritimes, Charente, Charente-Inférieure, Eure, Gard, Gironde, Ille-et-Vilaine, Indre-et-Loire, Isère, Manche, Rhône, Haute-Saône, qui avaient fourni plus de naissances que de décès en 1921, la balance a changé de sens en 1922. Par contre, dans le département de l'Aube, où l'on avait enregistré plus de décès que de naissances en 1921, le nombre des naissances a dépassé de 25 celui des décès en 1922.

C'est naturellement dans les départements très peuplés que les excédents de naissances atteignent les valeurs absolues les plus élevées : Nord, 12.244; Pas-de-Calais, 11.252; Seine, 6.402; Moselle, 6.323; Finistère, 6.285; Bas-Rhin, 4.500; Seine-Inférieure, 3.947; Aisne, 3.685; Morbihan, 2.723; Haut-Rhin, 2.703; Meurthe-et-Moselle, 2.491; pour tous sauf pour le Pas-de-Calais, les excédents sont plus faibles que ceux de 1921 et de 1920.

Parmi les 34 départements à excédent de décès, ceux où cet excédent, rapporté au nombre des habitants recensés en 1921, atteint les valeurs les plus élevées, se rangent dans l'ordre ci-après : Gers, 60 pour 10.000 habitants; Lot, 55; Yonne, 45; Haute-Garonne, 42; Lot-et-Garonne, 37; Tarn-et-Garonne, 32; Basses-Alpes, 31; Nièvre, 30; Orne, Vaucluse, 29; Ariège, Var, 28; Hautes-Pyrénées, 24.

L'année 1922 n'a apporté aucun changement notable dans la répartition, par région, des excédents de naissances ou de décès; comme en 1921, et de même que dans les années d'avant-guerre, les départements où la natalité l'emporte fortement sur la mortalité sont ceux des frontières du nord et du nord-est, de la Bretagne, de la Vendée, du Limousin, la Corse. Les départements des vallées de la Garonne et du Rhône, ceux du Bourbonnais, du Nivernais, de la Bourgogne enregistrent, au contraire, plus de décès que de naissances.

La situation démographique de la France, plus mauvaise que celle des deux années précédentes, un peu meilleure que celle des années précédant immédiatement la guerre, demeure toujours peu favorable par rapport à celle des autres nations.

C'est ainsi qu'alors que la population française augmentait en 1922 de 70.579 unités seulement, celle de l'Angleterre s'accroissait de 293.358 et celle des Pays-Bas de 101.389. Pour les autres pays, on ne connaît pas encore les chiffres de 1922; mais, en 1921, alors que la population de la France n'augmentait que de 117.023, celle de l'Allemagne s'accroissait de 661.128, celle de l'Angleterre de 390.416, celle de la Belgique de 62.865, celle de l'Espagne de 192.746, celle de l'Italie de 461.013, celle des Pays-Bas de 112.546, celle de la Suède de 53.310.

A. MERLOT.

LA VIE INTELLECTUELLE

LE RETOUR A LA POLOGNE DE SES RICHESSES CULTURELLES.

A plusieurs reprises, nous avons entretenu les lecteurs de notre *Revue* de la question du retour à la Pologne des richesses culturelles qui lui avaient été enlevées, après son démembrement. Nous avons énuméré les nombreuses bibliothèques, archives et collections qui avaient été transportées de Pologne sur les bords de la Néva où elles étaient devenues la base, et le plus bel ornement des musées et des bibliothèques publiques dont, à juste titre, s'enorgueillissait la capitale des tsars.

Lors du Traité de Riga, les bolcheviks, faisant montre d'impartialité, s'engagèrent à restituer à la Pologne les richesses culturelles dont s'étaient emparées les autorités tsaristes. Des clauses stipulant ce retour furent insérées dans le Traité et une commission de savants polonais, spécialement déléguée à cet effet, partit pour Moscou et Pétrograd afin d'expertiser et sélectionner sur place l'immense patrimoine intellectuel et culturel dont le retour à la Pologne avait en principe été décidé.

Mais la réalisation des clauses du Traité concernant ces richesses culturelles apparut hérissée de difficultés sans nombre. D'une part, les autorités bolchevistes firent preuve d'une mauvaise volonté manifeste et soulevèrent des objections multiples qui nécessitèrent un long échange de vues entre les gouvernements de Varsovie et de Moscou. D'autre part, il se produisit parmi les savants russes un mouvement nettement hostile au retour à la Pologne des richesses culturelles en question. Ce mouvement est d'ailleurs la preuve la plus éloquente de leurs importance et de leur grande valeur.

Désireux de conserver dans leurs bibliothèques et dans leurs musées les précieux manuscrits et les inestimables œuvres d'art qui, à partir de la fin du xviii^e siècle, avaient été apportées de Pologne à Pétrograd, les savants russes engagèrent avec la commission d'experts polonaise une controverse tortueuse qui tendait à démontrer que beaucoup de ces collections, d'une valeur énorme, n'avaient pas de rapport direct avec la Pologne et que, par conséquent, elles pouvaient faire aussi bien partie des musées et des bibliothèques russes que de ceux de Varsovie.

Une lutte sourde, pleine d'embûches et de véritables ruses de guerre, dure, depuis bientôt deux ans, entre les représentants de la science russe et les délégués polonais. Dans une série d'articles qu'il vient de publier dans la *Rzeczpospolita*, le professeur *Konstanty Michalski* de l'Université de Cracovie qui rentre de Russie, où il fait partie de la commission d'experts polonaise, rend compte des différentes péripéties de cette lutte qui menace de se prolonger à l'infini et de frustrer la Pologne d'une grande partie des richesses culturelles auxquelles elle a un droit incontestable et dont le retour lui était assuré par le Traité de Riga.

Des facteurs inattendus interviennent dans les différentes péripé-

ties de cette lutte, vraiment épique, où les deux parties rivalisent d'ardeur et d'ingéniosité dans la défense de leurs arguments. Ainsi le fait qu'un des experts russes, le professeur *Loubavsky*, est un des fonctionnaires préposés à la conservation et au classement des importantes archives de l'ancien Grand-Duché de Lithuanie, archives dont la majeure partie des pièces est rédigée en langue polonaise et a trait à des territoires qui constituent actuellement la partie intégrante de l'Etat Polonais, ce fait, à lui seul, a suffi, pour que la commission des experts russes opposât un *veto* formel au retour à la Pologne de ces importantes archives.

Les délégués polonais envisageaient, à la rigueur, la possibilité de laisser à la Russie les archives de Volhynie qui faisaient partie des archives de l'ancien Grand-Duché de Lithuanie. Cette solution paraissait plausible, étant donné que, sous le nom de Volhynie, était comprise, à cette époque, également l'Ukraine qui ne fait pas partie de l'Etat Polonais. Or, le *veto* opposé par les experts russes s'étend à toutes les archives de l'ancien Grand-Duché de Lithuanie, sans distinction. Les représentants polonais protestent énergiquement contre ce refus qui lèse sérieusement les intérêts culturels de la Pologne.

Le professeur *Michalski* fait, à juste raison, remarquer que la tendance manifestée par les experts russes à retenir injustement les produits les plus précieux de l'effort intellectuel polonais ne peut que contribuer à envenimer les rapports entre les peuples russe et polonais.

Toutefois, en dépit de ces difficultés sans nombre, les efforts des délégués polonais n'ont pas été infructueux.

Le professeur *Michalski* énumère les richesses culturelles qui ont déjà fait retour à la Pologne. Ainsi, la délégation polonaise a pu, sans trop de difficultés, obtenir le retour des archives de l'ancien secrétariat d'Etat du Royaume de Pologne. Malgré des conditions déplorable, forcé de travailler l'hiver dans un local qui, depuis sept ans, n'avait pas été chauffé, le D^r *Witold Suchodolski*, un des fonctionnaires supérieurs des archives d'Etat à Varsovie, réussit à réceptionner tout l'immense matériel des archives de l'ancien secrétariat d'Etat, dans une période relativement courte. Commencé le 20 mars de l'année courante, son travail était terminé vers la mi-juillet. Les résultats de ce travail sont importants. Au moment, où le professeur *Michalski* quittait Pétrograd, près de 200 énormes caisses remplies de différents documents attendaient d'être expédiées en Pologne.

Il n'a pas été aussi facile aux experts polonais d'obtenir le retour de la remarquable collection de gravures du dernier roi de Pologne, *Stanislas-Auguste*, de celle de *Stanislas Potocki*, et enfin de la collection de gravures constituée par le Gouvernement polonais entre les années 1817 et 1831. Ces trois collections furent en 1832 transportées à Saint-Pétersbourg, comme butin de guerre, et confiées à l'ancienne Académie des Beaux-Arts transformée actuellement, par

décret du Soviet des Commissaires du Peuple, en *Ateliers Artistiques de l'Etat*. Les délégués polonais avaient beau démontrer que 90 % des collections de l'ancienne Académie des Beaux-Arts étaient de provenance polonaise, que les inestimables trésors artistiques transportés de Pologne étaient près d'un siècle restés sans aucune utilisation, qu'enfin le dernier décret du soviet des Commissaires du Peuple avait brisé l'ensemble apparent que constituaient les collections de gravures de l'ancienne Académie des Beaux-Arts et que les collections polonaises se trouvaient, de ce fait, mises à l'écart et propres à être à tout instant renvoyées en Pologne, le marchandage durait sans fin. Ce n'est que vers la fin d'octobre 1922 que M. Voïkov, le président de la délégation russo-ukrainienne, signa une décision livrant au Gouvernement polonais les collections de gravures qui lui avaient été enlevées il y a quatre-vingt-dix ans. Toutefois, en dépit de cette décision, il fallut attendre encore près de six mois avant que les experts polonais, M. *Emile Wierzbicki* et Mme *Jadwiga Chrzonszczewska*, pussent être admis à l'examen détaillé des gravures et dessins qui devaient faire retour à la Pologne.

L'ensemble de cette importante collection dont fait également partie la collection du prince *E. Sapieha* enlevée en 1831 à *Dereczyn*, contient près de 110.000 gravures et dessins. La moitié, soit 55.000 gravures et dessins, est contenue dans des cartons dont le nombre a été évalué par les experts polonais à près de 350. Ce sont les gravures et les dessins non reliés et collés sur des feuilles de carton. Le reste fait partie d'environ 1.000 albums et recueils.

Parmi ces gravures et dessins, on en trouve d'une valeur inestimable, comme des portraits des graveurs français du XVIII^e siècle, leur série de « sujets galants », les œuvres de graveurs allemands, flamands et hollandais des XVI^e et XVII^e siècles, enfin d'admirables gravures sur bois en deux teintes de l'école italienne du XVI^e et du XVII^e siècle. Cette collection est, pour la Pologne, d'une importance de premier ordre. On pourra, d'après elle, rétablir l'ancien aspect des palais et des églises, l'intérieur des maisons, enfin se documenter avec précision sur les costumes de l'époque.

Le retour à la Pologne de cette importante collection de gravures complète la restitution des richesses artistiques qui a eu lieu en 1922 et parmi lesquelles signalons l'envoi de 20 wagons contenant la célèbre galerie *Krovnowski* ainsi que 21 tableaux du peintre italien *Canaletto* comprenant des vues de Varsovie et de *Wilanow* et qui se trouvaient à l'ancien musée impérial de l'Ermitage.

La délégation polonaise est arrivée également à obtenir le retour à la Pologne d'un certain nombre de trophées militaires, entre autres de 16 pièces d'artillerie qui constituent des spécimens d'une grande valeur du travail des fonderies polonaises.

Mais la partie la plus importante de l'œuvre des experts polonais est représentée par l'effort qu'ils ont déployé pour obtenir le re-

tour de la précieuse bibliothèque des *Zaluski*, dont nous avons déjà entretenu les lecteurs de *la Pologne*. Cette collection constituait une des principales richesses de la bibliothèque Publique de Pétrograd. Elle comptait 262.000 volumes imprimés, 24.573 gravures et 11.000 manuscrits. Si l'on ajoute à cela les riches collections de l'ancienne Bibliothèque Publique de Varsovie et de la Société des Amis des Sciences ainsi que celles de l'Académie de Polock et les collections privées de la famille des *Sapieha*, des *Rzewuski* et des *Czartoryski*, on se rendra facilement compte des difficultés qu'a dû surmonter la délégation polonaise afin de vaincre les obstacles que lui opposaient les experts russes désireux de conserver, à tout prix, à la Russie ces inestimables richesses culturelles.

Néanmoins, plus de cinq mille manuscrits ont déjà été envoyés à Varsovie. Ils seront suivis prochainement de tout un train qui transportera en Pologne la part de ces précieuses collections qui revient enfin à son propriétaire légitime. Cette part comprend des documents d'une valeur inestimable pour l'histoire de la Pologne. On y trouve les procès-verbaux des séances des diètes polonaises, les célèbres archives du primat Olszewski, presque tous les écrits des chroniqueurs polonais, à partir de *Kadlubek*, les mémoires de *Staszyc*, enfin de précieux documents concernant la littérature polonaise du xvii^e siècle et de l'époque classique.

Le professeur Michalski souligne l'importance qu'aura pour l'histoire de l'Eglise, le retour à la Pologne de la partie de la bibliothèque des *Zaluski* qui lui a été définitivement reconnue. L'historien y trouvera, entre autres, une précieuse collection d'almanachs provenant de différents couvents polonais. Les moines inscrivaient dans ces almanachs, au jour le jour, les événements de l'époque. C'est une chronique scrupuleusement tenue qui est appelée à rendre plus d'un service à celui qui voudra, d'après elle, reconstituer des faits historiques, au sujet desquels existent de nombreuses controverses et qui demandent à être éclairés à la lumière des témoignages de leurs contemporains.

LA JEUNE POLOGNE ET LE MOUVEMENT SOCIAL.

Dans le précédent numéro de *la Pologne*, nous avons donné un aperçu des courants qui se font jour parmi les jeunes écrivains polonais. Mais ce n'est pas uniquement dans le pur domaine de l'Art et des Lettres que se manifeste l'activité de la Jeune Pologne. Nous assistons également à un puissant mouvement novateur sur le terrain de différentes questions sociales.

L'ouvrier polonais, son existence, les conditions de son travail ne sont pas seulement un sujet de luttes parlementaires pour les adeptes du parti socialiste. Ces questions sont devenues d'actualité dès le jour où la Pologne a été rappelée à une vie indépendante et où est apparue, dans toute sa force, l'importance qu'est appelée à jouer la classe ouvrière dans son développement. Elles ont été inscrites au programme de tous les partis politiques. Le parti chrétien-

social y prête une attention toute particulière et nous voyons se former, dans son sein, un groupement de jeunes écrivains qui consacrent toute leur énergie et leur activité à l'étude des différents aspects de ce problème complexe. Aussi bien dans la presse que dans de nombreuses publications, les membres de ce groupement examinent les questions les plus brûlantes de la vie ouvrière en Pologne, en établissent les bases saines et raisonnables et contribuent de beaucoup à apaiser les haines et les luttes sociales résultant souvent d'une propagande mal intentionnée et d'une fausse interprétation des différentes conditions dans lesquelles est appelée à se développer la vie de l'ouvrier polonais.

C'est avec plaisir que nous relevons parmi les noms de ces jeunes écrivains celui de *M. Stefan Wloszczewski* qui, grâce aux études qu'il suit à l'École des Sciences Politiques, fait, depuis quelques années, partie de la colonie polonaise à Paris à la vie de laquelle il prend une part des plus actives.

M. Wloszczewski s'est spécialisé dans les questions ouvrières. Il a déjà fait paraître dans la presse de nombreux articles à ce sujet. La Bibliothèque scientifique du mouvement chrétien-social a, en outre, publié une série d'ouvrages du jeune auteur consacrés à différents aspects du problème social en Pologne.

Notons parmi ceux-ci deux intéressantes études sur *les caisses d'assurances contre les maladies et la doctrine socialiste*, ainsi que sur *les heures de travail du point de vue de l'intérêt national*.

Les caisses d'assurances contre les maladies sont nées du principe de l'assurance obligatoire de l'ouvrier, en cas de maladie, principe posé, pour la première fois, en 1883, par la législation allemande.

Ce principe a trouvé son application, en Pologne, dans la loi du 19 mai 1920 élaborée conformément à l'esprit de la doctrine socialiste. Dans un exposé extrêmement clair et précis, *M. Wloszczewski* étudie l'influence de cette doctrine sur cette institution. Il démontre comment le système intransigeant auquel ont recours les socialistes pour imposer l'application de la loi sur les assurances contre les maladies a contribué à rendre les caisses d'assurances impopulaires parmi les masses ouvrières qui n'ont pas tardé à se rendre compte que leur indépendance culturelle était profondément lésée par cette intransigeance. La nouvelle institution est devenue également impopulaire dans le corps médical qui y voit une atteinte portée à sa liberté professionnelle. Transformé en un simple instrument des caisses d'assurances, privé complètement de son individualité, le médecin appelé à remplir les fonctions que lui imposent les caisses d'assurances s'acquitte avec une négligence notoire de ses fonctions, ce qui ne manque pas de provoquer un fort mécontentement parmi les ouvriers qui renoncent en masse aux bienfaits de cette assurance obligatoire dont ils ne tirent aucun profit. Le but visé a été manqué. Cette institution, sous tous les rapports utile et désirable, s'est petit à petit transformée en instrument de luttes politiques qui ont fait complètement oublier les véritables intentions dont aurait dû être animé le législateur. L'exposé de *M. Wloszczewski*, fait

avec une profonde connaissance du sujet, ouvre à nouveau la question et démontre la nécessité d'une réforme urgente dans ce domaine si important du bien-être social de l'ouvrier polonais.

C'est avec le même souci de la vérité que *M. Wloszczewski* traite, dans le second des ouvrages mentionnés plus haut, la question des heures de travail. Les lecteurs de *la Pologne* ont déjà été à même de se rendre compte de la façon parfaite dont *M. Wloszczewski* possède ce sujet, en lisant, dans le n° 6 du 15 mars de l'année courante, l'exposé qu'il a fait de la journée de huit heures en Pologne. Son ouvrage sur *les heures de travail du point de vue de l'intérêt national* constitue un développement détaillé de cette question. L'auteur y donne un aperçu historique de la législation concernant le sujet qu'il étudie. Il passe en revue l'influence que peut avoir la durée des heures de travail sur la santé des masses ouvrières ainsi que les rapports qui existent entre cette question importante et l'intérêt général de l'ouvrier. Il ne néglige pas d'envisager le rôle qu'elle joue dans le rendement de la production et s'attache, dans un chapitre consacré spécialement à ce problème, à exposer avec une parfaite impartialité le rôle que joue la réglementation des heures de travail pour les intérêts directs des industriels.

Après être arrivé à la conclusion que la journée de huit heures est la seule admissible au point de vue de l'hygiène de l'ouvrier, *M. Stefan Wloszczewski* insiste sur la nécessité d'établir ce principe sur les bases solides d'une législation soigneusement élaborée et termine par un appel éloquent aux membres du parti chrétien-social qu'il invite à se consacrer à l'étude de cette question si importante et de l'application de laquelle dépend en majeure partie la paix et l'équilibre sociaux si indispensables au développement normal de la nation polonaise.

Pour terminer, nous voudrions dire encore quelques mots du dernier ouvrage de *M. Wloszczewski* publié par la célèbre librairie de St. Wojciech, en Posnanie, qui a spécialement pour objet le développement intellectuel et le perfectionnement moral de la classe ouvrière polonaise.

Cette étude consacrée aux *contrats collectifs dans les établissements industriels* est non moins intéressante que les deux précédents ouvrages dont nous venons d'entretenir les lecteurs de *la Pologne*. Ecrite avec le même souci de la vérité, avec un étonnant sentiment d'impartialité qui enlève aux ouvrages du jeune auteur tout caractère de combativité, elle est un gage précieux des travaux qu'il ne manquera pas, nous voulons l'espérer pour le plus grand bien de la solution du problème social en Pologne, de fournir encore à l'avenir.

En lisant l'intéressante brochure de *M. Wloszczewski* où le caractère serré de son exposé scientifique dévoile le résultat de solides études faites dans ce domaine, on ne peut se défendre d'un sentiment de profonde satisfaction. La « Jeune Pologne » se rend compte des devoirs qui lui incombent. Elle sait ce que la nation attend d'elle et elle a à cœur de s'acquitter dignement de sa tâche.

Paul KLECZKOWSKI.

LIVRES ET PÉRIODIQUES

Stanislas Szpotanski : *Adam Mickiewicz et le romantisme*. — Un vol. in-12, Paris, 1923. Société d'édition Les Belles Lettres.

Je supplie l'érudit renseigné sur l'œuvre de Mickiewicz et sur le cycle de littérature qu'on peut appeler mickiewiczzen, de ne pas lire la présente note. A ce lecteur, trop disposé à se faire, sinon le sévère critique du critique, du moins son très savant correcteur, j'avouerai même que par crainte de lui j'ai bien failli ne pas rendre compte du présent livre. Car, je le confesse tout de suite, bien certainement j'ignore à peu près tout ce qui a été écrit sur Mickiewicz dans une langue autre que la mienne, et je ne suis pas très sûr de connaître tous les travaux français publiés sur ce vaste sujet. J'ajoute que, là où je suis, je n'ai pas même la ressource de combler cette probable lacune par des recherches bibliographiques abondantes. Comme dit Sancho Pança, chat échaudé craint l'eau froide. Puisse cet aveu dénué d'artifice détourner de *la Pologne* la lettre rectificatrice de mes erreurs ou omissions, qui de nouveau me taxerait d'ignorance. Voilà donc qui est bien entendu : les lignes qui vont suivre ne s'adressent pas aux spécialistes, mais à des lecteurs plus bénévoles, qui cherchent seulement dans ces chroniques un exposé critique, aussi complet que possible, des articles ou des livres français consacrés aux questions polonaises, tout en sachant bien que la documentation parfaite est rarement de ce monde et que selon un autre proverbe, arabe cette fois, « qui cherche des poux dans la tête du lion en trouve toujours ».

M. Szpotanski s'occupe depuis longtemps de Mickiewicz et l'on sait qu'il lui a consacré une importante monographie, en trois volumes, *Adam Mickiewicz et son époque*, qui fait autorité. Pour tout ce qui se rapporte au grand écrivain, il est donc tout à fait *the right man in the right place*, selon la belle expression anglaise.

Ce nouveau livre ne se renferme pas dans le cadre défini par son titre : *Adam Mickiewicz et le romantisme*. Il l'élargit et le déborde. Le romantisme, Mickiewicz sut l'exprimer sous tous ses aspects et dans toutes ses tendances, dit M. Szpotanski. Cela l'amène à considérer préalablement le romantisme en soi, à le mesurer, à en décomposer les éléments, à définir tout ce qu'il a de définissable. Voilà qui n'est pas si facile que nous serions tentés de le penser d'après nos souvenirs de rhétorique, ou de nos manuels de littérature. C'est l'objet du chapitre liminaire de l'ouvrage; il faut bien reconnaître qu'il est singulièrement riche en points de vue nouveaux et suggestifs. C'est un accoucheur d'idées.

Cette tendance que nous avons dénommée romantisme, se demande M. Szpotanski, d'où procède-t-elle? Que fut-elle à son ori-

gine? Il répond : une réaction contre la théorie rationaliste de l'évolution. La philosophie française du xviii^e siècle a particulièrement vulgarisé le concept évolutionniste en tant que loi suprême et générale régissant les mondes, signifiant l'indéfinie perfectibilité de l'humaine nature. Mais les évolutionnistes français, s'affirmant rationalistes, dans leur élan vers l'avenir, couvraient de mépris et attaquaient avec haine les forces actives du passé : la religion, la tradition, l'autorité. Eh bien, le romantisme fut *d'abord* l'expression d'une violente réaction contre cet état d'esprit.

Les romantiques, remarque M. Szpotanski dans une bien curieuse page, s'insurgèrent contre la prétention des rationalistes de jeter hors de la vie, comme ne correspondant à aucune réalité, certains sentiments de l'humanité, tel le sentiment métaphysique et la religion... [Ils] professaient... l'évolution, de l'humanité dans tous ses sentiments persistants comme dans toutes ses œuvres, et en appelant la religion même au progrès indéfini, ils reconnaissaient que la vie terrestre n'était pas le seul plan où se mouvait l'être humain... Dans les premières années du romantisme, l'esprit catholique et monarchiste dominait. L'on affirmait que catholicisme et monarchie, dépositaires d'un passé millénaire, portaient en eux les germes du progrès... Mais, tout en étant fortement opposés à toute rupture violente avec l'esprit du passé, les romantiques furent amenés, pour sauver ce qu'ils croyaient de persistant dans l'humanité, c'est-à-dire la religion, à rompre avec l'idéal catholique et monarchiste, et à se placer vis-à-vis de ceux-ci sur le terrain révolutionnaire. La nécessité de rompre avec la forme actuelle de la religion, sans toucher à son essence et sans cesser de proclamer sa vitalité et son évolution indéfinies, contribua à une modification ultérieure de la doctrine évolutionniste.

C'est ainsi que cette doctrine finit par considérer le xix^e siècle comme marquant le début d'une ère nouvelle, et la génération contemporaine comme destinée à réaliser la vie nouvelle de l'humanité nouvelle. Il en résulta pratiquement que, si les romantiques furent révolutionnaires parce qu'ils estimaient que le bouleversement du siècle précédent n'avait point fait place suffisamment nette, ils furent essentiellement « novateurs, chercheurs et constructeurs ». De là, leur volonté de créer dans tous les domaines, de là leur position finale vis-à-vis du passé national, aimé comme tradition, disons : pittoresque, et repoussé comme modèle.

Puis l'esprit romantique atteignit un nouveau stade; admirant la variété et la richesse de la nature humaine, il rechercha le sens profond des différenciations nationales, et il admit que chaque nation devait avoir sa mission, sa participation déterminée dans l'œuvre évolutionniste de l'humanité. Ce fut la théorie messianiste (que M. Szpotanski appelle la plus haute manifestation de la pensée romantique) : la reconnaissance de l'existence de nations-messies qui conduisent les autres vers l'époque nouvelle et les sauvent du chaos de l'époque précédente.

Voici, dans ses très grandes lignes, le schéma du romantisme, tel qu'il apparaît à l'écrivain polonais, et tel qu'il va en étudier l'action et la réaction sur Adam Mickiewicz.

Délibérément, M. Szpotanski a laissé au second plan l'œuvre littéraire du grand poète. Sans doute, elle a déjà fait en France l'objet de bien des études; je crois cependant qu'il faut regretter que M. Szpotanski ait cédé à la crainte de paraître redire des choses déjà dites : au contraire, sur ce point aussi il eût certainement apporté des vues intéressantes, neuves et personnelles. Mais l'auteur est maître de son plan. Ne boudons point notre plaisir parce qu'il eût pu être plus grand. M. Szpotanski a préféré étudier l'influence du romantisme sur la vie sociale et politique de Mickiewicz. Je crois bien que ce côté de l'action du poète est quasiment ignoré en France, et j'imagine que certains chapitres du livre de M. Szpotanski seront pour beaucoup une véritable révélation. En particulier on lira avec la plus vive curiosité tout ce qu'il nous apprend sur deux épisodes importants de la vie de Mickiewicz : la Société philomathique de Wilno et le towianisme.

Le premier se situe à l'époque de la jeunesse du poète. Quelques étudiants de l'Université de Wilno, ardents patriotes et déjà soucieux du bien public, avaient fondé, en 1817, une société d'études qui avait pris le nom de *Société philomathique* pour bien marquer l'importance que ses membres attachaient aux idées françaises. Adeptes de la doctrine de l'évolution rationaliste, les philomathes voulaient élever le niveau intellectuel et moral de leurs contemporains au niveau de l'idéal moderne. Mickiewicz, jeune étudiant, fut un des premiers membres de l'association. Pour elle, il composa sa première œuvre poétique : la traduction en vers de *la Pucelle d'Orléans*, le poème de Voltaire, alors célèbre, aujourd'hui bien oublié. Il ne l'acheva point, d'ailleurs : seul fut traduit en entier le cinquième chant, dont le manuscrit fut retrouvé beaucoup plus tard dans les archives de la Société philomathique.

Les rapports de Mickiewicz et de Towianski retiendront maintenant notre attention, et je profiterai de cette occasion pour insister sur l'originale et grande figure de ce dernier.

André Towianski est né le 1^{er} janvier 1799, en Lithuanie. « Révolté par la fausseté de la vie et le désaccord moderne entre le christianisme et sa pratique », il connut de bonne heure un immense désarroi moral. N'ayant pu obtenir d'autrui les solutions dont il avait besoin, il rechercha la vérité par ses propres moyens. « L'idée de l'évolution, telle que la professait le romantisme, le fit sortir des ténèbres... il s'affermir dans la croyance que, si puissant que fût le mal, son triomphe ne peut être qu'éphémère, l'élément divin inhérent à l'humanité devant toujours finir par le vaincre. »

Vers 1828, écrit M. Szpotanski, l'aspiration de Towianski vers une vérité plus vaste à offrir à l'humanité se transforma en une certitude : c'était lui qui était destiné à donner aux nations le grand appui moral de la religion évoluée. Pendant deux ans il se prépara à sa tâche. Il vivait d'une manière qu'on peut appeler absurde aussi bien que sublime. Dans chaque circonstance de la vie, si minime fût-elle en apparence, il agissait d'après son sentiment, sans tenir compte des convenances et des intérêts... Avant d'entreprendre sa mission, il fit un séjour en 1832 et en 1833 en Russie et un autre

de 1834 à 1837 en Europe centrale. Sa propre conviction et les événements extérieurs lui ayant signifié que les temps étaient révolus, il quitta ses biens le 23 juillet 1840, visita les principaux champs de bataille de Napoléon, assista à Paris à l'inhumation de ses cendres, obliqua à Bruxelles pour voir Skrzynecki, le généralissime polonais de 1831 et pour l'associer à son œuvre, visita l'Angleterre et l'Irlande et s'arrêta enfin à Paris, décidé à y prendre l'émigration polonaise comme collaboratrice de sa vaste expérience.

Sa doctrine s'était alors complètement fixée; dans ses grandes lignes elle considérait que :

L'univers est gouverné par la loi de l'évolution, celle-ci étant, dans son essence, l'attraction exercée par les sommets de l'Être sur cette partie de ses éléments constitutifs qui ne sont pas encore émancipés. Engoutis dans le chaos primordial ils s'en dégagent pour acquérir progressivement une lumineuse existence spirituelle. Cette acquisition se réalise grâce à une longue série de métamorphoses, au cours de vies corporelles espacées par la mort et par la vie immatérielle... L'esprit se matérialise, traverse la vie terrestre et la quitte pour la reprendre dans un certain temps telle qu'il l'a faite, ceci jusqu'à ce que toute l'existence se soit haussée sur le plan divin.

L'une des plus curieuses conséquences du dogme de Towianski est incontestablement *le principe de la non opposition au mal* (la vie corporelle étant un libre champ d'expérience, pour l'esprit, un moule pour sa future incarnation, il faut respecter la liberté de l'homme de tout tenter). Je n'en puis entamer ici l'exposé, mais j'espère que ces quelques indications sur le towianisme — qui compte de nos jours encore un certain nombre d'adeptes — si intéressants et si peu connus, inciteront à se reporter au livre de M. Szpotanski qui en a fait un lumineux exposé.

...Donc, venu en France en 1841, Towianski y fit la conquête de Mickiewicz et, grâce à son appui, put mettre sur pied à Paris une association destinée à rechercher le moyen de réaliser sa doctrine. Ce groupe, le Cercle, fondé le 1^{er} juin 1842, Mickiewicz en assumait la direction quand, le 13 juillet suivant, Towianski, expulsé de France, se retira en Belgique.

Tout serait à citer de ces pages où M. Szpotanski met en pleine lumière l'activité sociale et politique de Mickiewicz depuis sa rencontre avec le grand illuminé. Sait-on que c'est sur ses suggestions qu'il entreprit en 1844 le fameux cours du Collège de France sur le *Banquet* (la Cène)? Encore une fois, il me faut renvoyer au livre même de Szpotanski. Ces deux chapitres (p. 66-106) sur le mouvement towianiste et la part qu'y prit Mickiewicz sont du plus grand intérêt. C'est la vie de l'émigration polonaise, sous un de ses plus curieux aspects, qui y palpète avec ses espoirs et ses déceptions.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, M. Szpotanski a peu insisté sur le romantisme littéraire de Mickiewicz. Les autres épisodes de sa jeunesse, de sa maturité et de sa vieillesse sont aussi plus connus. Je ne les retiendrai donc pas et je note que M. Szpotanski les a situés sur leurs plans respectifs avec un grand bonheur d'expression et une très délicate mesure de façon à nous montrer en ce grand

homme la personnification complète de l'époque romantique — son époque — dont il a toujours su parler d'une manière si humaine et si compréhensible « que nous en oublions les erreurs et les outrances pour n'en voir que le côté profondément humain, que le grand élan et la noble envergure ».

Ainsi la portée de l'ouvrage de M. Szpotanski s'accroît singulièrement. Sur la foi de son titre, on aurait pu croire qu'il s'adressait seulement à des Français polonisants ou à des Polonais toujours sensibles à ce qui se rapporte à leur génie national. En réalité, il touche le public tout court, pourvu qu'il soit curieux de l'histoire de l'évolution des idées politiques et sociales au siècle dernier. Ce livre, dont Adam Mickiewicz demeure le centre, est en réalité un chapitre riche d'idées et de faits de l'histoire du romantisme universel. Il tiendra une place importante dans la bibliographie française de Mickiewicz et dans celle du romantisme politique.

Revue des Etudes Coopératives (janvier-mars 1923). — G. Kurnatowski : *Un apôtre de la coopération : M. Wojciechowski, élu président de la République polonaise.*

Dans son premier numéro trimestriel de 1923, l'intéressante *Revue des Etudes coopératives* a publié un article de M. Kurnatowski, l'un des avocats les plus distingués du barreau de Varsovie, et en même temps professeur à l'Ecole des Sciences politiques, sur l'actuel président de la République polonaise. Outre des renseignements bibliographiques, fort complets, on y trouvera d'utiles indications sur le mouvement coopératif en Pologne.

C'est au cours de son exil en Angleterre que M. Wojciechowski se mit à étudier les institutions sociales anglaises. Quand il put rentrer en Pologne, en 1906, il y fit paraître une revue hebdomadaire, *Spolem* (Ensemble), qui devint vite l'organe principal du mouvement coopératif, en défendant le principe d'évolution sociale, s'opposant aux idées de réaction ou de révolution. L'activité de M. Wojciechowski aboutit à l'organisation du premier congrès des coopératives polonaises, qui donna la vie à l'Union des coopératives et à son fameux *magasin de gros*.

Au cours de sa vie mouvementée, les idées du chef de l'Etat polonais ont naturellement évolué. Je cite :

Dans son *Histoire du mouvement coopératif en Angleterre*, parue en 1907, s'affirme la foi coopérative intégrale, la confiance que la coopération de consommation suffira à tout. Il lutte énergiquement pour le principe de l'autonomie coopérative, c'est-à-dire contre l'inféodation du mouvement coopératif à un parti politique ou à une organisation religieuse quelconque. Sous l'influence d'Abramowski, il considère que le relèvement moral et intellectuel est indispensable pour la prospérité de la coopération.

La dernière période de son activité coopérative de 1920-1922 marque quelques changements. Dans son grand ouvrage, *La coopération et son évolution historique*, paru en 1922, toutes les formes de la coopération sont mises sur le même plan. Il s'agit surtout d'éliminer les intermédiaires en organisant des rapports directs entre les sociétés de consommation urbaines et les

coopératives agricoles. M. Wojciechowski paraît frappé par le fait que la classe paysanne est devenue en Pologne une classe dirigeante et prête une grande attention au relèvement de cette classe par la coopération. Les coopératives de crédit, les coopératives du travail du type italien (*bracchianti*), les coopératives de production même occupent beaucoup de place dans son dernier ouvrage. Tout en confirmant la supériorité du développement de la coopération de consommation, il est loin de négliger les autres formes de coopération; il parle avec une sympathie évidente de la coopération agricole.

En même temps, les idées de développement moral, de fraternité, de solidarité sociale qui, avant la guerre, lui paraissaient importantes mais secondaires, sont mises maintenant au premier plan et donnent à son dernier ouvrage un caractère très net.

J'ai tenu à transcrire cette excellente page parce qu'elle synthétise parfaitement la *position* de M. Wojciechowski par rapport au mouvement coopératif. Elle permet aussi d'apprécier — et non plus du point de vue politique — le grand cœur et la hauteur de vues du magistrat suprême de la Pologne. Ce bel article, écrit dans un français impeccable, est l'une des meilleures notices que j'ai lues sur M. Wojciechowski.

HENRI DE MONTFORT.

LE XIII^e PÈLERINAGE AU MONUMENT DE FRÉDÉRIC CHOPIN

Comme les années précédentes les membres de la Société Frédéric Chopin ont déposé des fleurs sur le tombeau du grand compositeur polonais pour célébrer le soixante-quatorzième anniversaire de sa mort.

Désirant associer le public à cette commémoration, M. Edouard Ganche, président et fondateur de la *Société Frédéric Chopin*, avait prié la Compagnie française de radiophonie de consacrer la soirée du dimanche 21 octobre, à l'illustre musicien. Ainsi, en France et à l'Étranger, quatre-vingt ou cent mille personnes entendirent le discours que M. Edouard Ganche prononça et qu'il avait écrit spécialement pour la foule de ces auditeurs nouveaux. Nous reproduisons ces paroles qui montrent que l'histoire de la Pologne est unie indissolublement à celle de l'œuvre immortelle de Frédéric Chopin.

Quand nous venons, en ce jour anniversaire, devant cette tombe illustre, nous honorons un homme et un pays. Pour le monde entier, la gloire de Frédéric Chopin démontre impérieusement la puissance spirituelle et sociale de la Pologne. Dans les autres nations, le génie de Chopin exerce plus d'influence, commande plus de volontés, que bien des suprématies conquérantes.

L'ascendance paternelle du musicien était française, mais par sa mère polonaise, par sa naissance près de Varsovie, par son éducation locale jusqu'à sa vingtième année, il pouvait se dire hautement, un vrai mazovien, c'est-à-dire un enfant de la Mazovie, sa province. Par son amour fervent pour son pays natal et par son œuvre entier consacré à la Pologne et immensément répandu, Frédéric Chopin est la plus grande figure polonaise vivante dans la pensée des peuples civilisés.

Chopin est devenu un symbole de la Pologne pour des millions d'individus. Il leur transmet les sentiments de ses compatriotes en les extériorisant d'une manière sublime par la musique. Il lui donna une signification nouvelle et un pouvoir merveilleux. Elle fut l'envoyée de son âme souffrante aux âmes de toute la terre, et elle les émut en leur faisant comprendre l'existence et l'esclavage de la Pologne. Elle leur dépeignit les joies paysannes et citadines, les fêtes, les coutumes nationales et les traditions des hommes fixés entre la mer Baltique au nord et les montagnes des Carpathes au sud. Elle fit entendre les clameurs de leurs révoltes, le tocsin lugubre des deuils, les plaintes des martyrs, elle montra leur force et leur volonté inflexible de résistance aux oppresseurs. Ses harmonies nous apportèrent les plus divines expressions de l'amour et les plus tragiques accents du désespoir et de la souffrance. Elles continrent les passions de l'humanité et l'humanité peut y entendre ses voix intérieures.

Cette musique issue des rêves et des réalités, s'élargit de la Pologne inspiratrice et s'étendit jusqu'à l'universalité des esprits et leur éternité. Au début de ses chants dont les rythmes et les mystères conviennent au cœur de tous les vivants, on pourrait écrire et répéter sans cesse : Pologne, Pologne, Pologne. C'est le seul et vrai nom de toutes les œuvres de Frédéric Chopin.

La Pologne, Messieurs, avait un droit souverain à la liberté et le revendiqua avec une prodigieuse persévérance. Sa résistance dura cent quarante ans. Elle avait pour la soutenir un grand passé, et maintenant elle se trouve en face d'un grand avenir. Depuis son origine, aux confins de l'Europe occidentale, elle progressait dans son intelligence et sa fréquentation des peuples instruits et policés. Dès le xv^e siècle, la patrie de Frédéric Chopin se passionnait pour la culture latine, ouvrait des universités, envoyait ses savants en Italie et accueillait toutes les idées nouvelles de la Renaissance. Les sympathies polonaises pour la France commencèrent dans ce temps. Au xvi^e siècle, au xvii^e siècle, des ambassades polonaises vinrent chercher un roi, Henri de Valois, puis une reine, Marie-Louise de Gonzague. Paris, la cour de Charles IX et celle de Louis XIV, furent émerveillés par la splendeur des cortèges, la courtoisie, le savoir des ambassadeurs. On les surnomma les Français du Nord.

Mais la Pologne, Messieurs, était trop amoureuse de paix, de science, de liberté, et son pacifisme fut une aberration au milieu d'une Europe soulevée de convoitise et de haines. Assaillie sans trêve pendant deux siècles, la Pologne succomba, fut asservie, malgré des triomphes, malgré l'héroïsme et la valeur des Sobieski et des Kosciuszko.

Cette grande nation politiquement détruite en 1795, organisa la plus longue, la plus tragique résistance connue de l'Histoire. Heureusement pour sa défense, elle vit naître des hommes de combat, des hommes de génie, éducateurs et entraîneurs de foules. Elle eut, pour galvaniser l'esprit de ses nationaux, des orateurs, des écrivains, fougueux, émouvants, tels que Mickiewicz, Slowacki, Krasinski. Les écrits des uns ne touchaient que les cœurs polonais. La parole de Mickiewicz, au Collège de France, portait plus loin, atteignait des gouvernements, gagnait des partisans fameux. Bientôt,

de ce pays fécond et riche de toutes les énergies, ouvert aux progrès économiques et sociaux, vint une autre voix d'une séduction incomparable et saisissante comme la rumeur de l'Océan et l'éclat du soleil. Elle provenait des entrailles de la terre polonaise et s'exprimait par la musique de Frédéric Chopin. Par lui, elle put multiplier à l'infini ses appels, ses ordres, et crier sa vie jusqu'au ciel. Par lui, cette musique, admirable de formes, sublime d'expression, naissait pour être immortelle comme la glèbe et le sang dont elle dérivait. Quand Frédéric Chopin mourut, à trente-neuf ans, il ignorait sa grandeur, il ne savait pas comment sa musique serait comprise dans l'avenir, comment elle serait aimée et se répercuterait de nation en nation. Sa vie et son œuvre ne quittaient pas les cimes éblouissantes d'où partaient les harmonies qui accompagnent les splendeurs et les misères des hommes.

Voilà, Messieurs, les causes de notre vénération pour la figure idéale de Frédéric Chopin, de notre culte pour sa mémoire. Il mérite les suprêmes honneurs terrestres pour avoir tant rapproché la musique des âmes et des actions humaines, pour lui avoir conféré un empire que la peinture, la sculpture, la poésie, la science et l'éloquence n'ont jamais surpassé en puissance et en beauté.

Un concert préparé par M. Victor Charpentier l'éminent directeur de l'*Orchestre*, suivit le discours de M. Edouard Ganche. Et le grand pianiste Victor Gille joua un *Nocturne*, un *Prélude* et la *Polonaise en la bémol* de Frédéric Chopin.

LE VOYAGE DES ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE VARSOVIE A PARIS

Le lundi, 17 septembre 1923, M. Soltan nous annonce la présence à Paris de 26 étudiants de l'Université de Varsovie, et il demande à l'Association France-Pologne de leur organiser en hâte la visite de Paris et de sa région. Un programme est improvisé, avec le bienveillant concours des autorités et des syndicats d'initiative. La bonne volonté que l'on rencontre habituellement partout en France dès qu'il s'agit de recevoir des Polonais supplée au manque de préparation et facilite notre action.

Le mercredi, 19 septembre, la caravane se rend à Versailles. Le président du Syndicat d'Initiative absent n'avait point reçu notre lettre, mais nos jeunes hôtes circulent à travers le château, le parc et les Trianons, et comme ils n'ignorent rien de l'histoire de notre pays, ils sentent tout le charme évocateur de cette ville où s'est accompli un si brillant passé. Tant et si bien qu'ils s'attardent jusqu'à la fermeture du château et que ce sera en vain que les attendra au port aérien du Bourget, le directeur qui avait eu l'obligeance de se tenir à leur disposition pour leur montrer tous les aménagements modernes de la plus grande station aérienne du monde.

Les jours suivants furent réservés à la visite de Paris. La direction de la Tour Eiffel, toujours accueillante, leur avait offert l'ascension de la Tour; et du haut de ses 300 mètres, ils purent découvrir toute l'harmonie de nos places et de nos avenues.

Au programme de la journée du vendredi, avait été inscrite la visite de l'Hôtel de Ville. Les jeunes gens eurent la surprise de voir les deux entrées principales décorées aux couleurs de leur pays. Au bas de l'escalier du sud vers la Seine, qui donne accès au cabinet de M. le préfet, un inspecteur de l'Hôtel de Ville les attend, et précédés de deux huissiers, ils furent conduits dans le cabinet du président, M. Lalou.

Le président du Conseil municipal, entouré de M. Roche, directeur du Cabinet du préfet de la Seine, représentant M. Juillard, préfet de la Seine; de M. Godart, chef du Secrétariat particulier du préfet de Police, représentant M. Naudin, préfet de Police et de conseillers municipaux et généraux, souhaita la bienvenue aux jeunes étudiants en ces termes :

Mesdemoiselles,

Messieurs,

Je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte de vous souhaiter une cordiale bienvenue au nom de la Ville de Paris. A deux reprises déjà, depuis cet heureux événement que fut la libération définitive de la Pologne, nous avons eu le plaisir d'accueillir quelques-uns de vos compatriotes dans cet Hôtel de Ville.

Nous avons d'abord eu la satisfaction de recevoir M. Balinski père, le distingué président du Conseil Municipal de Varsovie, charge qu'il avait acceptée à l'époque où elle comportait surtout des périls et dans laquelle ses compatriotes le confirmèrent après la victoire.

M. Balinski père — je suis sûr que son fils aura à cœur de suivre ses traces — est en Pologne, au premier rang des amis de la France; il se souvient qu'il a fait ses études à Paris et que c'est dans notre Capitale qu'il a reçu l'empreinte de notre culture.

Après M. Balinski, qui personnifiait la vaillance civile devant l'oppression, nous avons reçu ici le chef de l'Etat polonais, M. le maréchal Pilsudski qui, par son glorieux passé, personnifiait la vaillance militaire.

Aujourd'hui, c'est vous que nous avons la joie d'accueillir, vous la jeunesse qui représentez l'avenir. Vous aurez une tâche lourde à remplir, nous sommes convaincus que vous la remplirez courageusement en dignes continuateurs de vos devanciers.

En quelques mots très applaudis, M. Roche, directeur du Cabinet du préfet de la Seine, associa M. Juillard aux paroles de bienvenue de M. le président du Conseil municipal, puis M. Jean Balinski, fils du président du Conseil municipal de la ville de Varsovie, en un français d'une parfaite correction remercia dans les termes suivants :

Monsieur le Président,

Au nom de mes camarades, je vous remercie bien sincèrement de l'honneur que vous venez de nous faire en nous recevant à l'Hôtel de Ville de Paris.

Nous sommes un groupe d'étudiants, du Cercle des étudiants français de Varsovie. Depuis quelques années déjà, nous nous attachons avec passion à connaître la France, son histoire et sa culture, et c'est avec une joie profonde que nous avons organisé ce voyage à Paris. Nous admirons Paris, foyer d'art et de beauté; plus encore, nous l'aimons, nous nous y sentons chez nous. Paris n'est pas seulement le cœur de la France; c'est aussi — cela a été dit bien souvent, mais il est toujours agréable de le répéter — la capitale du monde. Vous avez bien voulu, Monsieur le Président, nous y accueillir officiellement. Soyez-en remercié.

Une collation avait été préparée dans un des Salons voisins, où M. Lalou but à la santé de la jeunesse polonaise et de la grande cité sœur de l'Europe orientale, la ville de Varsovie. On visita ensuite l'Hôtel de Ville. Dans le cabinet du président du Conseil municipal les jeunes gens lurent la citation décernée à la Ville de Paris pendant la guerre, par M. Clemenceau et ils admirèrent le buste du maréchal Gallieni, défenseur de Paris. Puis un inspecteur du Service des Beaux-Arts les conduisit à travers les salons et la Galerie des Métiers. Il leur montra les peintures de Besnard, de Lefebvre, de Jean-Paul Laurens, les fresques de Puvis de Chavannes, Victor Hugo offrant sa lyre à la Ville de Paris; l'Hiver et l'Eté. Nos jeunes hôtes remarquèrent que l'Hôtel de Ville, reconstruit après la guerre de 1870, est entièrement décoré par des peintures modernes et qu'il est indispensable à l'histoire de l'art français pendant la fin du XIX^e siècle.

A l'issue de cette réception, par groupes on visita le quartier de Notre-Dame et du Palais de Justice. Les plus alertes montèrent au sommet des tours de la cathédrale d'où ils aperçurent l'enchevêtrement des rues serrées du vieux Paris. Un autre groupe parcourt le Palais de Justice et visite la Sainte-Chapelle dont ils admirent les resplendissantes verrières. Le secrétaire général de l'Association France Pologne qui les accompagne leur fait un rapide historique du Palais de Justice, ancien palais des rois capétiens et qui pendant la grande révolution était la prison du Tribunal révolutionnaire. C'est de là que les Girondins, Marie-Antoinette et M^{me} Rolland partirent pour l'échafaud.

On gagna ensuite la Sorbonne par les vieux quartiers de Saint-Séverin et de Saint-Julien-le-Pauvre. A 5 heures les Universitaires de Varsovie avaient tenu à rendre hommage à la mémoire de leurs camarades français tombés sur les champs de bataille pendant la guerre de 1914-1918 et ils avaient résolu de déposer une couronne au pied du monument consacré aux étudiants français morts à l'ennemi dans la chapelle de la Sorbonne. Ils s'inclinèrent devant la tombe du cardinal de Richelieu et à 5 heures précises, en cortège, ils se rendirent au pied du monument consacré aux morts. M. Balinski prononça alors les émouvantes paroles suivantes :

En déposant cette couronne à la plaque commémorative des étudiants de la Capitale morts pour la France, je tiens à rendre hommage à ceux qui ont remporté la plus grande des victoires, la victoire de la justice et du droit.

M. Maurellet, inspecteur de l'Université de Paris, au nom de M. Appell, recteur de l'Université, le remercia dans les termes suivants :

Messieurs les étudiants polonais,

Au nom de M. Paul Appell, recteur de l'Académie de Paris, retenu en Alsace pour quelques jours encore, je suis heureux de vous souhaiter une cordiale bienvenue à la Sorbonne, sur cette colline illustre où bat le cœur de notre jeunesse studieuse et que hantent les ombres les plus glorieuses de notre passé.

Je vous remercie de la pieuse pensée que vous avez eue de venir rendre hommage à vos camarades de l'Université de Paris tombés au champ d'honneur. Ce geste fraternel nous émeut profondément, mais il ne nous surprend pas. N'est-il pas naturel que les jeunes gens d'une nation qui comme la vôtre, a su conserver, à travers les plus cruelles épreuves, sa foi intrépide en l'avenir, viennent s'incliner devant d'autres jeunes gens qui ont sacrifié leur vie pour l'indépendance des peuples ?

Vous n'avez pas oublié que la France a toujours témoigné sa sympathie à la Pologne, surtout au cours de ses malheurs. Vous n'avez pas oublié qu'après le dernier partage, c'est en France que se réfugièrent ses derniers défenseurs, que c'est à l'apparition du drapeau tricolore au Consulat de France à Varsovie, en 1830, que la Pologne se souleva contre la Russie, que des milliers de volontaires polonais se sont engagés dans nos rangs dès le début de la Grande Guerre et que nombreux sont les champs de bataille où le sang de notre race a coulé avec le sang de votre race.

Vos frontières ont été, comme nos frontières, le théâtre de longues luttes soutenues pour la cause de la liberté. Et c'est parce que la Pologne représentait le progrès moral au cœur de l'Europe que les empires de proie ont attaqué et démembré votre patrie, croyant l'enfermer pour toujours dans la tombe avec cette inscription sépulcrale : *Finis Poloniae*.

Ils ignoraient que la liberté brise tôt ou tard ses entraves et que l'âme d'un peuple fier est immortelle. Ressuscitée par la victoire des alliés, trempée par les épreuves d'un douloureux calvaire, la Pologne renaît, plus glorieuse et plus belle. Qu'elle vive, qu'elle grandisse, qu'elle rayonne à jamais !

Vous avez, Messieurs les étudiants, une noble mission à remplir, un grand rôle à jouer dans l'Europe orientale. Les morts que vous honorez aujourd'hui vous dictent votre conduite. Soyez comme eux les apôtres et, s'il le faut, les martyrs de la liberté et de la justice. Comme eux, défendez la civilisation contre la barbarie, le droit contre la force, la démocratie contre l'impérialisme.

Et M. Bruet, censeur du lycée Louis le Grand, qui l'an dernier présidait la caravane des lycéens français qui visitèrent la Pologne, vint à son tour ajouter ses remerciements à ceux de l'orateur précédent, rappelant l'héroïsme des jeunes volontaires de Lwow :

Mesdames, Messieurs,

Je remercie Monsieur l'inspecteur Maurellet de m'avoir invité à prendre la parole, se souvenant que j'ai eu l'honneur de diriger le voyage en Pologne de cent lycéens français.

Je n'essaierai pas de rien ajouter à l'éloquent discours que vous venez d'entendre et me contenterai d'une brève évocation de quelques souvenirs.

Lorsque, pendant une promenade magnifique, nous descendions le cours de la Vistule avec nos amis de Varsovie, nous avons appris avec émerveil-

lement le rôle joué par tant d'étudiants, engagés volontaires, lorsque, une fois de plus en 1920, la Pologne sauva la civilisation occidentale de la barbarie moscovite. C'est sur le bateau que nous avons rencontré une gracieuse jeune femme qui, étudiante encore deux ans auparavant, avait fait le coup de feu contre les bolcheviks, en prenant part à la bataille de la Vistule.

Quelques jours plus tard, nous nous inclinions profondément, au cimetière de Lwow, devant les tombes des 2.000 enfants de cette ville, jeunes filles et jeunes garçons de quatorze à dix-sept ans, qui succombèrent en 1920 également, en défendant leur terre natale.

Au sortir du cimetière, un de nos élèves parla ainsi : « Nous pouvons venir chercher ici de la graine de héros. » C'était bien la leçon à tirer de cette pieuse visite.

C'est parce que nous connaissons la bravoure de la jeunesse universitaire polonaise qu'entre toutes les manifestations d'admiration et de respect qui se sont déroulées devant ce monument, aucune ne pouvait nous toucher aussi profondément que l'hommage rendu par les étudiants et étudiantes de Varsovie aux étudiants français morts pour le droit et la liberté.

Dans la journée du samedi les jeunes gens visitèrent la Malmaison et le château de Saint-Germain-en-Laye. Le docteur Veneau vint les saluer au nom de la municipalité de Saint-Germain et M^{lle} Leprou, qui pendant la guerre pour le dévouement qu'elle consacra aux blessés dans les hôpitaux et dans des conditions périlleuses, fut décorée de la croix de la Légion d'Honneur et de la croix de guerre, reçut les universitaires polonais au nom du Syndicat d'Initiative.

Dans la visite du château les romanistes s'intéressèrent particulièrement à toute la période gallo-romaine et aux campagnes de César dans les Gaules.

*
**

La Bienvenue Française avait organisé pour le soir, dans les salons du Cercle interallié, 33, rue du Faubourg-Saint-Honoré, une magnifique réception à laquelle elle avait convié des étudiants de l'Université de Paris et les membres de l'Association France-Pologne.

M^{me} Boas de Jouvenel, secrétaire générale de la Bienvenue Française et M^{me} la baronne le Lasseur, recevaient les invités.

M. le maréchal Foch était représenté par le capitaine Lhôpital.

D'autres membres du Comité de la Bienvenue Française étaient présents : M^{me} la baronne d'Eichthal, M^{me} Albert Dastre, M. le marquis de Dampierre, M. J. de Boislisle.

M^{me} la duchesse d'Uzès, douairière, présidente du Comité de réception, s'était fait excuser.

Une heure de musique suivit la réception. La Bienvenue Française s'était assuré le gracieux concours de : M^{lle} Mireille Berthon de l'Opéra; M^{lle} Léonie Lapié, violoniste, 1^{er} prix du Conservatoire; M. Louis Rodier de l'Opéra; M. Chanoine d'Avranches, compositeur, qui exécutèrent brillamment un programme bien composé.

Le comte Zamoyski, ministre de Pologne à Paris, s'était fait représenter par M. Lipski.

M. Ménabréa, secrétaire général, et de nombreux membres de l'Association France-Pologne assistaient à cette soirée.

Restait à rendre visite aux grands souvenirs de Napoléon et de Kosciuszko à Fontainebleau. Le mardi matin la caravane polonaise se mit en route pour la résidence impériale. Un malencontreux hasard ne permit pas à M. d'Esparbès, conservateur du château, d'accompagner lui-même les visiteurs ; mais le président du Syndicat d'Initiative, M. Sinturel avait chargé un des membres du Syndicat de faire aux jeunes étudiants les honneurs de la ville et du château. On leur montra donc les appartements privés de Napoléon et les appartements du pape au moment du couronnement, puis quand il revint prisonnier après l'enlèvement de Savone; les jardins, un coin de la forêt.

Et pour couronner par l'impression la plus émouvante cette visite, les étudiants polonais, pour gagner Nancy et Strasbourg, avaient résolu de faire un détour par Reims. A la demande de l'Association France-Pologne et de la Bienvenue Française, le Syndicat d'Initiative leur avait préparé une réception chez S. E. le cardinal Luçon, qui pendant presque toute la durée de la guerre demeura dans sa ville bombardée, et regarde comme un devoir de dire à tous les visiteurs qui la traversent quel a été son martyre. Son Eminence a eu la bonté d'accompagner les étudiants polonais dans la visite de la Cathédrale et de les recevoir dans son Palais.

INFORMATIONS DIVERSES

Sous la présidence de M. J. Noulens, l'Association France-Pologne a organisé, en l'honneur de M. et M^{me} J. Wielowieyski, un dîner, qui a eu lieu le mardi 30 octobre 1923, et dont nous rendrons compte dans le prochain numéro.

*
**

Nous avons été heureux d'apprendre la nomination de M. Victor Gille, le célèbre interprète de Frédéric Chopin, au grade d'officier de l'ordre national « Polonia restituta ».

*
**

Le théâtre *Art et Action*, que dirige M^{me} Lara, de la Comédie Française, donnera une représentation de *Noces* de Stanislas Wyspianski, le 11 novembre à 20 h. 30, rue Lepic.

Le Directeur-Gérant : A. MERLOT.

PARIS. — SOC. GÉNÉR. D'IMPR. ET D'ÉDIT., 7^e, RUE DE RENNES.

CHAMBRE DE COMMERCE FRANCO-POLONAISE

5, RUE GODOT-DE-MAUROY — PARIS (8^e) — Tél. : Louvre 11-86

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. J. NOULENS, Sénateur, Ambassadeur de France, Président de la Banque Franco-Polonaise.

Vice-Présidents : MM. ANDRÉ BÉNAC, Administrateur de la Banque de Paris et des Pays-Bas ; Prince PONIATOWSKI ; A. DE SAINT-SAUVEUR, délégué de MM. SCHNEIDER et C^{ie} ; ALBERT TIRMAN, Conseiller d'Etat, Directeur honoraire au Ministère du Commerce et de l'Industrie.

Bureau : MM. FRANÇOIS DOLEZAL, Conseiller Commercial à la Légation de Pologne ; LÉON KORYTKO, ancien élève diplômé de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, négociant ; Madame I. PAQUIN, présidente honoraire de la Chambre Syndicale de la Couture Parisienne ; M. STANISLAS SILBERSTEIN, Industriel.

Membres : MM. CAMILLE CHABRIÉ, Professeur à la Sorbonne et à l'Ecole des Hautes-Etudes Commerciales, Directeur de l'Institut de Chimie appliquée ; Commandant R.-J. DENIS, Secrétaire général de la Maison Worms et C^{ie} ; LÉON DOUARCHE, délégué de l'Office National du Commerce extérieur de la France ; DUPEYRAT, Ministre Plénipotentiaire, Directeur de l'Association Nationale d'Expansion Economique ; JEAN DYBOWSKI, Membre de l'Académie d'Agriculture, professeur à l'Institut National Agronomique ; BOGUSLAW HERSE, Président de la Chambre de Commerce Polono-Française de Varsovie ; ALFRED HIRSCH, Vice-Président du Comité Republicain du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture ; HUET, Administrateur délégué des Forges et Aciéries de Huta-Bankowa ; GEORGES LASOCKI, Consul de Pologne à Paris ; Comte LÉON LUBIENSKI, Sénateur, Attaché Honoraire à la Légation de Pologne à Paris, Vice-Président de la Société Agricole de la région de Minsk ; ETIENNE MARKOWSKI ; ALBERT DE MONPLANET, Président du Groupement des industriels français en Pologne ; EUGÈNE MOTTE, Industriel ; STANISLAS PIESTRAK, Ingénieur ; EDOUARD QUELLENNEC, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, Ingénieur Conseil de la Compagnie du Canal de Suez, Administrateur de la Société Franco-Italienne des Houillères de Dombrowa ; CASIMIR SOSNOWSKI, Directeur de la Société de Laval, délégué du Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur de la France ; LADISLAS SRZEDNICKI, Ancien Président de la Société des Ingénieurs Polonais à Paris.

Directeur : M. ALEXANDRE MERLOT.

CORRESPONDANTS

En Pologne : CHAMBRE DE COMMERCE POLONO-FRANÇAISE à Varsovie.

En Algérie : M. ARSÈNE ROZÉE, Agent Consulaire de Pologne à Alger.

CHAMBRE DE COMMERCE FRANCO-POLONAISE

5, RUE GODOT DE-MAUROY — PARIS (9^e) — Tél. : Louvre 11-86

MEMBRES DONATEURS

- BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS, 3, rue d'Antin, Paris.
SOCIÉTÉ FRANÇAISE ET ITALIENNE DES HOUILLÈRES DE DOMBROWA, 3, rue de l'Arbre-Sec, à Lyon.
S^{té} G^{le} DE CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, 66, rue de la Victoire, Paris.
MM. WORMS et C^{ie}, ARMATEURS, 43 et 45, boulevard Haussmann, Paris.

MEMBRES FONDATEURS

- BANK PRZEMYSLOWCÓW W POZNANIU, odział Douai (BANQUE DES INDUSTRIELS DE POZNAŃ, succursale de Douai), 32, rue Saint-Jacques, Douai (Nord).
BANK SWIĄZKU SPÓŁEK ZAROBKOWYCH (BANQUE DE L'UNION DES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES de Poznań Pologne), Succursale de Paris, 82, rue Saint-Lazare, Paris.
BANQUE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE à VARSOVIE, succursale de Paris, 36, rue de Châteaudun, Paris.
BANQUE FRANCO-POLONAISE, 41, avenue de l'Opéra, Paris.
BANQUE DE L'UNION PARISIENNE, 7, rue Chauchat, Paris.
BANQUE DES PAYS DE L'EUROPE CENTRALE, 12, rue de Castiglione, Paris.
BANQUE DES PAYS DU NORD, 28 bis, avenue de l'Opéra, Paris.
SOCIÉTÉ ANONYME DES AUTOMOBILES M. BERLIET, 239, Avenue Berthelot, Lyon.
COMITÉ CENTRAL DES HOUILLÈRES DE FRANCE, 35, rue Saint-Dominique, Paris.
COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS, 42, rue du Louvre, Paris.
COMPAGNIE FRANCO-POLONAISE DES PÉTROLES, 55, rue d'Amsterdam, Paris.
COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE, 14, rue Bergère, Paris.
COMPTOIR RHÉNAN-DANUBIEN, 1, rue du Faisan à Strasbourg.
CRÉDIT LYONNAIS, 19, boulevard des Italiens, Paris.
M. Arthur GADZINSKI, négociant en plumes brutes, 9, rue Mazagran, Paris.
MM St. GRABIANOWSKI et C^{ie}, Ingénieurs-Conseil, Ul. Pocztowa 16, à Katowice (Pologne).
COMTE LADISLAS JEZERSKI, Banquier, 9, rue Boudreau, Paris.
LIBRAIRIE HACHETTE, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.
M. Boguslaw HERSE (Grands Magasins de Nouveautés), 150, Marszalkowska, à (Varsovie (Pologne)).
SOCIÉTÉ ANONYME DES FORGES ET ACIÉRIES DE HUTA-BANKOWA, 91, rue Saint-Lazare, Paris.
M. Michel KLEINADEL, Négociant, 46, rue Boursault, Paris.
M. Ladislas KONE, Directeur de la Banque russe du Commerce et de l'Industrie, 11 bis, rue Scribe, Paris.
M. Pierre LAGUIONIE, Directeur des Grands Magasins du *Printemps*, 64, boul. Haussmann, Paris.
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'IMPRIMERIE ET D'ÉDITION LEVÉ, 71, rue de Rennes, Paris.
M. Ladis LEWKOWICZ, Maison L. Ladis, Imperméables « Sidal », 2, faubourg Poissonnière, Paris.
M. de MONPLANET, Président du Groupement des industriels français en Pologne, 5 bis, rue du Cirque, Paris.
M. MOTTI, Directeur de l'Imprimerie de Vaugirard, 152, rue de Vaugirard, Paris.
OMNIUM DES GAZ ET PÉTROLES, 89, boulevard Haussmann, Paris.
Madame PAQUIN, Présidente d'honneur de la Chambre Syndicale de la Couture Parisienne, 78, rue de l'Université, Paris.
SOCIÉTÉ DES PÉTROLES DE DABROWA, SIÈGE SOCIAL: 34, rue Faidherbe, Lille; SIÈGE ADMINISTRATIF: 9, rue Scribe, Paris.
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES PÉTROLES "PREMIER" (industrie, commerce et transport des huiles minérales, du pétrole et de leurs dérivés), 44, rue de Lisbonne, Paris.
PRINCE PONIATOWSKI, 41, rue Saint-Dominique, Paris.
Établissements POULENC Frères, Produits Chimiques, 92, rue Vieille-du-Temple, Paris.
MM. SCHNEIDER et C^{ie}, Maîtres de Forges, 42, rue d'Anjou, Paris.
M. St. SILBERSTEIN, Industriel, 5, rue du Général-Lambert, Paris.
M. Joseph SLUBICKI, Brillants et perles fines, 10, rue Edouard-VII, Paris.
SOCIÉTÉ DES COMPTOIRS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX D'EXPORTATION ET D'IMPORTATION (Cimex) (ancien Comptoir Industriel et Commercial Franco-Polonais), 1, rue Godot-de-Mauroy, Paris.
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE TRANSPORTS GONDRAND Frères, 22, rue de la Douane, Paris.
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'ENTREPRISES, 56, faubourg Saint-Honoré, Paris.

- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France**, 29, boulevard Haussmann, Paris.
- SOCIÉTÉ ANONYME DES USINES DE FABRICATION DE TUBES ET DES FORGES DE SOSNOWICE**, 24, boulevard des Capucines, Paris.
- M. Kasimir SOSNOWSKI**, Directeur de la Société de Laval, délégué du Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur de la France, 85, rue de la Victoire, Paris.
- COMPAGNIE FRANÇAISE POUR L'EXPLOITATION DES PROCÉDÉS THOMSON-HOUSTON**, 173, boulevard Haussmann, Paris.
- TANNERIES DE FRANCE**, Fabriques de cuir, Strasbourg-Lingolsheim (Maison de Paris : 21, rue de la Fontaine-au-Roi).
- Maurice TILLIER**, Directeur Général de la Compagnie Générale Transatlantique, 6, rue Auber, Paris.

MEMBRES SOCIÉTAIRES

- MM. ADAMEK**, Vice-Consul de Pologne, 43, rue Théophile-Gautier, Paris.
le Directeur de l'Agence Générale de représentation en France et en Pologne pour l'exportation et l'importation, 152, boulevard du Montparnasse, Paris.
- ARTHUR BERTRAND ET C^{ie}**, Fabricants-éditeurs d'art, 46, rue de Rennes, Paris.
- Mieczyslaw AU**, Directeur de la Succursale de Paris de la Banque de l'Union des Sociétés Coopératives (Bank Związku Spólek Zarobkowych) de Poznań, Pologne, 82, rue Saint-Lazare, Paris.
- le Directeur de la **BANQUE DE L'UNION DE VARSOVIE**, Succursale de Paris, 4, rue Edouard-VII, Paris-9^e.
- le Directeur de la **BANQUE NATIONALE FRANÇAISE DU COMMERCE EXTÉRIEUR**, 33, rue La Boétie, Paris.
- Charles BLUM** (Automobiles industriels Latil), Vice-Président de la Chambre Syndicale de la Motoculture, 8, quai Gallieni, Suresnes (Seine).
- Salézy BORNSTEIN**, Directeur de la Banque pour le Commerce et l'Industrie à Varsovie (Succursale de Paris), 36, rue de Châteaudun, Paris.
- DE BROUSSE**, Transports Internationaux, Agence Maritime, 34, boulevard Malesherbes, Paris.
- L. J. BUHR**, Commerce de bois en gros, 3, quai Müllenheim, Strasbourg.
- Camille CHABRIÉ**, Professeur à la Sorbonne, Directeur de l'Institut de Chimie Appliquée, 83, rue Denfert-Rochereau, Paris.
- le Directeur des Etablissements **CHATELAIN** (Urodonal, Jubol, Globéol, etc...), 2 et 2 bis, rue de Valenciennes, Paris.
- Pierre CHEVALIER**, Adjoint à l'Administrateur délégué de la Société Française de Matériel Agricole et Industriel à Vierzon (Cher).
- Léon CORBLET**, Armateur, 25, faubourg Saint-Honoré, Paris.
- Th. L. CORBY**, Négociant (Fourrures), 17, rue de l'Ancienne-Comédie, Paris.
- Adolphe DESMYTTÈRE**, tonnellerie, bois, merrains, 136, rue de Douai, Lille.
- Maurice DETOURBE**, Fabricant de vernis, peintures et encres d'Imprimerie, 7, rue Saint-Séverin, Paris.
- François DOLEŻAL**, Conseiller Commercial à la Légation de Pologne, 12, rue de Marignan, Paris.
- DUBOS Frères et C^{ie}**, Négociants en vins et spiritueux, 24, quai des Chartrons, à Bordeaux.
- DUNOD**, Editeur, 47 et 49, quai des Grands-Augustins, Paris.
- DUPEYRAT**, Ministre Plénipotentiaire, Directeur de l'Association Nationale d'Expansion Economique, 23, avenue de Messine, Paris.
- Jean DYBOWSKI**, Membre de l'Académie d'Agriculture, professeur à l'Institut National Agronomique, 4, rue de Fontenay, Nogent-sur-Marne (Seine).
- L'administrateur-délégué de la filature de laine peignée **ENGEL**, Mulhouse (Haut-Rhin).
- Alexandre EPSTEIN**, Administrateur de la Banque de l'Union de Varsovie, 4, rue Edouard VII, Paris.
- Sigismond ERNST**, Industriel, 14, rue du Rocher, Paris.
- LOUIS ESTÈVE**, Industriel, 21, rue de Madrid, Paris.
- DE FALLOIS**, Docteur en Droit, Avocat à la Cour d Appel, 69, rue de Grenelle, Paris.
- Étienne FOUGÈRE**, Président de l'Association Industrielle, Commerciale et Agricole de Lyon et de la région, 10, rue des Marronniers, Lyon.
- Maurice FRINGS ET C^{ie}**, Manufacture Parisienne des Cotons L. V. et M. F. A., 131, rue Saint-Denis, Paris.
- Millo FRÖLICH**, Ingénieur Chimiste, Fabrique de Couleurs et Produits Chimiques, 35, boulevard de Plombières, à Marseille.

- MM. le Directeur de la Maison FULLER et KOBLER, Transports pour tous pays, 46, faubourg Poissonnière, Paris.**
- Henri GANS, Banquier, 26, rue Laffitte, Paris.**
- André GIVELET, Maison de vins de Champagne de Saint-Marceaux et C^{ie}, 50-54, rue de Sillery, Reims.**
- Boleslas GODEK, Ingénieur, 31, avenue de Suffren, Paris.**
- Severin GOLDBERG, Comptoir Franco-Polonais, Bureau d'Études, 2, rue Edouard-VII, Paris.**
- A. GUILHOU, frère aîné, Négociant-Propriétaire (vins), 61, cours du Médoc, à Bordeaux.**
- Raoul HA, fils aîné, tanneur, Mer (Loir-et-Cher) (Dépôt à Paris : 10, rue Dieu).**
- K. HACIA, Directeur-Général de la "Bank Handlowy w Poznaniu Tow. Akc." (Banque de Commerce à Poznań), 8, Plac Wolności, Poznań.**
- Charles de HALPERT, Attaché à la Légation de Pologne, 7, rond-point des Champs-Élysées, Paris.**
- Alfred HIRSCH, Vice-Président du Comité Républicain du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture, 122, avenue des Champs-Élysées, Paris.**
- le Directeur des ÉTABLISSEMENTS HUTCHINSON (Compagnie Nationale du Caoutchouc), 124, avenue des Champs-Élysées et 2, rue Balzac, Paris.**
- JAPY Frères, Manufacturiers-Constructeurs, à Beaucourt, territoire de Belfort (Maison de Paris : 7, rue du Château-d'Eau).**
- le Capitaine de Vaisseau Ladislas JERZYKOWICZ, 5, rue Balzac, Paris.**
- Adrien JONAS, Industriel, 91, rue de Longchamp, Paris.**
- le Directeur de la Société Anonyme des Transports JONEMANN, 24, rue d'Enghien, Paris.**
- Roger KÆPPELIN, Industriel et Importateur (produits textiles), 8, rue Sadowa, Varsovie.**
- D. de KERSABIEC, Consul de Pologne, 7, Allées de Chartres, Bordeaux.**
- Alexandre KOCH, Négociant (textiles), 5, place Napoléon, Varsovie.**
- Léon KORYTKO, Commission, Exportation, Importation, 45, rue de Trévisé, Paris.**
- Casmir KORZENIECKI, 9, rue Boudreau, Paris.**
- C. X. de KOSSECKI, Docteur en Droit, Avocat International, 66, rue Caumartin, Paris.**
- A. Z. KOWALSKI, Exportateur, 31 bis, rue du Faubourg-Montmartre, Paris.**
- Pierre LACOURBAT, teinturier en pelleteries, 6, rue Pascal, Villeurbanne (Rhône).**
- L. LAMOTHE, Laines, Cuirs et Peaux, à Mazamet (Tarn).**
- Max LANDAU, importation et exportation d'œufs, 11, rue des Halles, Paris.**
- Georges LASOCKI, Consul de Pologne, 43, rue Théophile-Gautier, Paris.**
- T. LAZARSKI, Chimiste, 83, faubourg Saint-Honoré, Paris.**
- LECARON FILS (Parfumerie Gellé frères), 6, avenue de l'Opéra, Paris. (Représentant exclusif pour la Pologne : M. PAUL SIMON, 14, rue Foksal à Varsovie).**
- Docteur Maurice LEPRINCE, Produits Pharmaceutiques spécialisés, 62, rue de la Tour, Paris.**
- Comte LUBIENSKI, Membre de la Délégation Economique Polonaise au Congrès de la Paix, 12, rue de Marignan, Paris.**
- Marcel MICHELIN, Industriel (pneus d'automobile), à Clermont-Ferrand.**
- Lucien MIZGIER, Industriel, fabricant de soieries, 27, rue Royale, Lyon.**
- A. MONTOIS, Capitaine au long-cours, négociant, fournitures générales pour la marine, 12, place de la Bourse, Bordeaux.**
- Eugène MOTTE, Industriel-Manufacturier, 38, rue des Longues-Haies, Roubaix.**
- Alexis MUZET, Président du Syndicat Général du Commerce et de l'Industrie, 3, rue des Pyramides, Paris.**
- Le Directeur de la Maison NIEPCE et FETTERER, Société Française de Fabrication de Machines Textiles, 11, rue Blanche, Paris.**
- Comte Micislas ORLOWSKI, Attaché à la Légation de Pologne, 22, av. Emile-Deschanel, Paris.**
- Comte Léopold d'ORSETTI, Docteur en Droit, 90, avenue de Wagram, Paris.**
- Stanislas PIESTRAK, Ingénieur, 156, boulevard Malesherbes, Paris.**
- le Directeur de la Parfumerie Ed. PINAUD, 18, place Vendôme, Paris.**
- Roman POZNANSKI, Avocat à la Cour d'Appel de Varsovie, 55, avenue Marceau, Paris.**
- Edouard QUELLENNEC, Ingénieur, Administrateur de la Société Française et Italienne des Houillères de Dombrowa, 11, rue de Bellechasse, Paris.**
- LOUIS RENAULT, Constructeur d'Automobiles, 8 et 10, avenue Emile-Zola, Billancourt.**
- Louis RØEDERER (L. Olry RØEDERER, petit-fils, successeur), vins de Champagne, 13, boulevard Lundy, Reims.**
- Arsène ROZÉE, Agent Consulaire de Pologne, 8, rue Empereur Vespasien, Alger.**
- Directeur de la Société des Moteurs S. A. M. C. I., Constructions mécaniques, 48, rue de Londres, Paris.**
- Edmond SAUVET, Courtier en marchandises, 15, rue du Bouloi, Paris.**
- SCHURER, LAUTH et C^{ie}, Impressions sur tissus, à Thann (Haut-Rhin).**

- MM. Eugène SCHUELLER, Directeur de la Société Françaises de Teintures inoffensives pour cheveux "l'Oréal" et Directeur Général de la Société industrielle de Celluloïd, 7 bis, rue du Louvre, Paris (Représentant pour la Pologne : M. Paul SIMON, 14, rue Foksal à Varsovie).
- le Directeur de la Maison J. H^e SECRESTAT AINÉ, liqueurs, sirops, caramel, 40 à 56, cours du Médoc, Bordeaux (Agence à Paris : 9, rue Richepance). (Représentant exclusif pour la Pologne : Paul SIMON, 14, Rue Foksal, Varsovie).
- Ladislav SEKUTOWICZ, Ingénieur E. C. P., Directeur des Services Techniques de l'Omnium Lyonnais, 20, rue d'Athènes, Paris.
- Paul SIMON, Exportateur-Importateur, représentant officiel de la Foire de Paris, 14, rue Foksal, Varsovie.
- le Président de la SOCIÉTÉ ANONYME DE L'INDUSTRIE TEXTILE, 76, rue de la Victoire, Paris.
- Ladislav SRZEDNICKI, Ingénieur, 12, rue du Chalet, à Boulogne-sur-Seine.
- Alfred STEMPOWSKI, Consul de Pologne, 4, rue Edouard-Larue, Le Havre.
- le Président du SYNDICAT DES IMPORTATEURS DE BOIS DU NORD EN FRANCE, 6, rue Baudin, Paris.
- Pierre TAMBUTÉ, confections en gros, spécialités pour fillettes et babies 58 rue de la Glacière, Paris.
- Etienne TARIS, Ingénieur, 28, avenue Charles-Floquet, Paris.
- TEPLANSKI, Administrateur-délégué de la Compagnie française de l'Est Européen, 15 bis, rue de Marignan, Paris.
- Albert TIRMAN, Conseiller d'Etat, Directeur honoraire au Ministère du Commerce, 22, rue de l'Yvette, Paris.
- Albert TROULLIER, Président de Chambre au Tribunal de Commerce de la Seine, 2, square Alboni, Paris.
- Edmond TYBERGHEIN, Commissionnaire en marchandises, 42, rue Vignon Paris.
- Stanislas TYBOROWSKI, Ingénieur, Directeur du Département Technique de la Société des Etablissements Métallurgiques Rouzard, 34, boulevard Gazzino, à Marseille (Bouches-du-Rhône).
- Comte Etienne TYSKIEWICZ, 6, avenue Constant-Coquelin, Paris.
- Colonel VACHOUX, 13, quai George V, Le Havre.
- Alfred WALLACH, Industriel (impressions sur tissus) à Mulhouse (Maison de Paris : 7, rue Rougemont).
- Mathieu WALLENBORN, importateur de produits agricoles de Pologne, 23, rue de Molsheim, Strasbourg.
- Docteur Cyprien DE WEGLENSKI, 5, villa de la Tour, Paris.
- Alphonse WEIL ET FRÈRES, Négociants, 2 bis, avenue des Gobelins, Paris.
- Antoine Wise, P. O. B., 178, Port-Saïd (Egypte).
- J. Constantin ZUKOWSKI, Administrateur-Directeur de la Société « Union de Producteurs pour l'Exportation et l'Importation », 76, rue Taitbout, Paris.
- Marc ZWIERZYNSKI (Usine d'effilochage ; bourres, tontisses et déchets de laine ; classage de draps neufs), 28, faubourg Saint-Honoré, Paris.

L'EST EUROPÉEN

Revue bi-mensuelle, illustrée, des questions politiques, économiques et historiques.

Traite tous les grands sujets de la politique orientale européenne.

Informe d'une façon strictement impartiale de tous les événements dans l'Est européen.

Consacre une attention toute spéciale aux questions économiques.

Donne des études historiques et ethnographiques approfondies.

Reproduit le texte de tous les documents officiels ayant trait à la politique orientale de la Pologne.

S'occupe plus spécialement des provinces orientales de la république polonaise.

Prix du numéro : 2 fr. 50

Agence pour la France : Librairie "Polonia", 3 bis, rue La Bruyère, PARIS (9^e)

Adresse de la Rédaction : 21, rue Nowy Swiat, VARSOVIE

ORGANISATIONS & INSTITUTIONS POLONAISES EN FRANCE

- Légation de Pologne*, 12, rue de Marignan, Paris, 8° (Tél. : Élysées 34-00 et 34-01).
- Consulat Général de Pologne*, 43, rue Théophile-Gautier, Paris, 16° (Tél. : Auteuil 27-97).
- Consulats de Pologne* : Alger (11, rue du Hamma) ; Bordeaux (7, allées de Chartres) ; Le Havre (4, rue Edouard-Larue) ; Lille (59, rue Royale) ; Lyon (14 bis, boul. de la Côte) ; Marseille (21, boul. Delanglade) ; Nice (27, boul. Dubouchage) ; Strasbourg (49, boul. Clémenceau).
- Mission Militaire Polonaise*, 12, rue de Marignan, Paris, 8°.
- Délégation Polonaise à la Conférence de la Paix*, 12, rue de Marignan, Paris, 8°.
- Délégation Polonaise à la Commission des Réparations*, Hôtel Astoria (Tél. 6-45) (inter.)
- Bureau des questions d'émigration*, 43, rue Théophile-Gautier, Paris 16° (Tél. Auteuil 27-97).
- Agence Polonaise de Presse*, 8, avenue Montaigne, Paris, 8° (Tél. : Élysées 19-86).
- Société de Patronage pour l'Émigration ouvrière polonaise en France* - Président : M. HIERONIMKO ; Secrétaire Général : M. ÉTIENNE WLOSZCZEWSKI. — 8, avenue Montaigne (VIII°).
- Comité des Correspondants Polonais, à Paris*.- Président : M. Antoni POTOCKI ; Secrétaire Général : M. CASIMIR SMOGORZEWSKI. — Secrétariat : 180, rue Blomet (XV°) ; Tél. Ségur 91-89.
- Ecole Polonaise (dite des Batignolles)*. — Dir. : M. A. BUDZYNSKI — 15, rue Lamandé, Paris, 17°.
- Comité pour l'admission des enfants polonais dans les écoles professionnelles de la Ville de Paris*. — Président : D^r DE WEGLENSKI. — 96 bis, rue de la Tour (Tél. : Passy 85-29).
- Association des Anciens Elèves de l'Ecole Polonaise de Paris*, fondée en 1865. — 15, rue Lamandé, Paris, 17°
- Association des Anciennes Elèves de l'Institut Polonais de l'Hôtel Lambert*. — Présidente : Mademoiselle MARIE OBALSKA. — 45, rue Pocard à Levallois-Perret (Seine).
- Mission Catholique Polonaise*. — Recteur : M. l'abbé SZYMBOR. — Eglise de l'Assomption, 263 bis, rue Saint-Honoré, Paris, 1^{er}.
- Bibliothèque Polonaise et Musée Adam Mickiewicz*. — Conservateur : M. LADISLAS MICKIEWICZ. — 6, quai d'Orléans, Paris, 4°. — Bibliothécaire : M. STANISLAW PIOTR KOCZOROWSKI.
- Œuvre de Saint-Casimir*. — Président : Prince PONIATOWSKI. — Supérieure : Sœur JAGALSKA. — 119, rue du Chevaleret, Paris, 13°.
- Société de Bienfaisance du nom de Claudia Potocka*. — Présidente : Baronne TAUBE. — 128, boulevard Haussmann, Paris, 9°.
- Bureau de Bienfaisance des Dames Polonaises*. — Présidente : Princesse CZARTORYSKA. — 2, rue Saint-Louis-en-l'Île, Paris, 4°.
- Société de l'Honneur et du Pain*. — Président : Comte LADISLAS ZAMOYSKI. — 6, quai d'Orléans, Paris, 4°.
- Protection Polonaise*. — Présidente : Comtesse MAURICE ZAMOYSKA. — 6, quai d'Orléans, Paris, 4° (Tél. : Gobelins 16-35).
- Le « Soko », Société de Gymnastique*. — 7, rue Corneille, Paris (VII°)
- Association des Ingénieurs Polonais à Paris*. — Président : M. B. GODEK, Ingénieur (Adresser la correspondance : 86, rue de la Fédération, Paris (XV°))
- Union des Polonaises de Paris*. — Présidente : M^{me} MARYA SZELIGA. *Siège Social* : 3 bis, rue Émile-Allez, Paris, 17°.
- L'Union des Anciens Combattants Polonais dans les Armées Alliées en France*. — Président : M. MICHEL KOSSOWSKI ; Secrétaire Général : M. CASIMIR SMOGORZEWSKI. — Secrétariat : 180, rue Blomet, Paris (XV°). Tél. : Ségur 91-89.
- Stowarzyszenie Studentów Polskich w Paryżu* (Association des Etudiants Polonais à Paris). — Président : STANISLAW PIOTR KOCZOROWSKI ; Trésorier : M^{lle} K. GNIEWINSKA. — 15, rue Lamandé, Paris, 17°.
- Association France-Pologne*. — Président : M. J. NOULENS. — 5, rue Godot-de-Mauroy, 9° (Tél. : Louvre 11-86).
- Les Amis de la Pologne*. — Président : M. Louis MARIN. — 26, rue de Grammont, Paris, 2° (Tél. : Central 17-27).
- Chambre de Commerce Franco-Polonaise*. — Président : M. J. NOULENS. — 5, rue Godot-de-Mauroy, Paris, 9° (Tél. Louvre 11-86).

ASSOCIATION FRANCE-POLOGNE

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM. ARISTIDE BRIAND, GEORGES CLEMENCEAU, IGNAÇE PADEREWSKI, RAYMOND POINCARÉ, le Général WEYGAND, le Comte MAURICE ZAMOYSKI.

COMITÉ D'HONNEUR

MM. PAUL APPELL, de l'Institut, Recteur de l'Université de Paris; le Général ARCHINARD; AUSCHER, Vice-Président du Touring-Club; MAURICE BARRÈS de l'Académie Française; LOUIS BARTHOUD, de l'Académie Française; Mgr BAUDRILLART, Recteur de l'Institut Catholique, Evêque d'Himéria; ANDRÉ BENAC, Administrateur de la Banque de Paris et des Pays-Bas; Prince ROLAND BONAPARTE, de l'Institut; E.-A. BOURDELLE, Sculpteur; JULES CAMBON, Ambassadeur de France; le Général DE CASTELNAU; FERNAND CHAPSAL, Sénateur; CLÉMENTEL, ancien Ministre; le Président du Conseil Municipal de la Ville de Paris; CHARLES CHAUMET, ancien Ministre, Président de la Ligue Maritime Française; FERNAND DAVID, Sénateur, ancien Ministre, Président de l'Office National de Tourisme; ROMAN DMOWSKI; PAUL DOUMER, Ministre des Finances; FRANKLIN-BOUILLON, ancien Ministre; le Général GOURAUD; STANISLAS GRABSKI, ancien Ministre; le Général HALLER; A. KLOBUKOWSKI, Ministre de France; LUCIEN KLOTZ, ancien Ministre; PAUL LABBÉ, Secrétaire Général de l'Alliance Française; LAFERRE, ancien Ministre; GEORGES LEYGUES, ancien Président du Conseil; LOUIS LOUCHEUR, Ministre des Régions libérées; PIERRE DE MARGERIE, Ambassadeur de France; ALFRED MASCURAUD, Sénateur; LADISLAS MICKIEWICZ; PAUL PAINLEVÉ, ancien Président du Conseil; STANISLAS PATEK; Ministre de Pologne; ERAZM PILTZ, Ministre de Pologne; Prince ANDRÉ PONIATOWSKI; CHARLES RICHET, de l'Institut; Professeur ROGER, Doyen de la Faculté de Médecine de Paris ROSNY Aîné; ERNEST ROUME, ancien Gouverneur Général des Colonies; ANDRÉ TARDIEU, ancien Ministre; ALBERT THOMAS, ancien Ministre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. JOSEPH NOULENS, Ambassadeur de France.

Vice-Présidents : MM. MAURICE LEWANDOWSKI; LOUIS MARIN, Député ALBERT TIRMAN Conseiller d'État.

Secrétaire-Général : M. ANDRÉ MÉNABRÉA.

Trésorier : M. ALEXANDRE MERLOT, Directeur de *La Pologne*; directeur de la Chambre de Commerce franco-polonaise de Paris.

Membres : MM. AU, Directeur de la Banque de l'Union des Sociétés Coopératives de Poznan; GEORGES BIENAIMÉ, Homme de Lettres; GEORGES BLONDEL, Professeur à l'École des Sciences Politiques et à l'École des Hautes-Études Commerciales; BORNSTEIN, Directeur de la Banque du Commerce et de l'Industrie de Varsovie; ÉMILE BOURGEOIS, Membre de l'Institut; PAUL CAZIN, Homme de Lettres; CAMILLE CHABRIÉ, Professeur à la Sorbonne; Comte CORNUDET, Député; Marquis DE DAMPIERRE; FRANÇOIS DOLEZAL, Conseiller Commercial à la Légation de Pologne à Paris; JEAN DYBOWSKI, Professeur à l'Institut National Agronomique; ÉTIENNE FOURNOL, Secrétaire Général du Comité d'Action Parlementaire à l'Étranger; ÉDOUARD GANCHE, Président de la Société Frédéric Chopin; PAUL GAULTIER, Secrétaire Général de l'Union Française, Directeur de la *Revue Bleue* et de la *Revue Scientifique*; HENRI GRAPPIN, Professeur à l'École des Langues Orientales; KOZAKIEWICZ, Homme de Lettres, Secrétaire Général des Bureaux de France-Pologne; GEORGES LACOUR-GAYET, Membre de l'Institut; GEORGES LASOCKI, Consul de Pologne à Paris; MARIUS ARY LEBLOND, Hommes de Lettres; LOUIS LUMET, Inspecteur des Beaux-Arts; RENÉ MOULIN, Rédacteur en Chef de la Politique étrangère à la *Revue Hebdomadaire*; HENRI MOYSSET, Homme de Lettres; RENÉ PINON, Homme de Lettres; AUGUSTIN REY; SMOLSKI, Chef du Bureau des Traductions au Ministère des Affaires Étrangères; SOSNOWSKI, Ingénieur, Conseiller du Commerce Extérieur de la France; FORTUNAT STROWSKI, Professeur à la Sorbonne; STANISLAS SZPOTANSKI, Directeur de l'Agence polonaise de Presse; Baron GUSTAVE TAUBE; P.-G. WEST, Chargé de Missions Financières; JOSEPH WIELOWIEYSKI, Conseiller de la Légation de Pologne; CASIMIR WOZNICKI Secrétaire de Légation; ZYGMUNT ZALESKI, Homme de Lettres.

CORRESPONDANTS

MM. JOACHIM BARTOSZEWICZ, Sénateur; JEAN CZEKANOWSKI, Professeur à l'Université de Lwów; S.KOZICKI, Député; EUGÈNE ROMER, Professeur à la Faculté des Lettres de Lwów; Comte JEAN ZOLTOWSKI; Docteur GAUTHIER; ANTOINE GORSKI; GEORGES KURNATOWSKI, Secrétaire Général de l'Association Polono-Française de Varsovie; ŁUKASIEWICZ, Premier Secrétaire de la Légation de Pologne; JEAN ROZWADOWSKI; THADÉE DE ROMER, Secrétaire Général du Département Diplomatique au Ministère des Affaires Étrangères de Pologne; ZAHORSKI, Directeur du Contrôle Financier au Ministère des Affaires Étrangères de Pologne.

Banque de l'Union des Sociétés Coopératives

(Bank Związku Spólek Zarobkowych)

Société Anonyme fondée en 1886

Siège Social : POZNAŃ — POLOGNE

15, Place de la Liberté (Plac Wolności)

Capital Social : 600.000.000 Mp. — Réserves : 450.000.000 Mp.

Succursale de Paris

Adresse Télégraphique :

Bezeseb-Paris

Téléphone :

Gutenberg 77-03

82, rue Saint-Lazare — Paris (IX^e)

EFFECTUE toutes opérations de Banque

OUVRE comptes courants en francs français et en marks polonais

*Service special et conditions particulières pour
toutes affaires avec la Pologne.*

La Banque de l'Union des Sociétés Coopératives est l'institution bancaire centrale du groupe le plus important des Banques Coopératives (Banques Populaires) et Sociétés Coopératives établies en Pologne, dont le nombre dépasse 430.

SUCCURSALES

Agences à Poznań

Place de la Liberté
(Plac Wolności) 2-3

Aleje Marcinkowskie-
go 26

Jerzyce, ul. Dąbrow-
skiego 49

Św. Łazarz, ul. Gło-
gowska 100

Gwarna 19

en Pologne

BYDGOSZCZ, Plac Teatralny, 4

GRUDZIĄDZ, Kwidzińska 11-13

Cracovie, Główny Rynek 18

Katowice, Krakowska 7.

KIELCE, Kolejowa 54

LUBLIN, Krak. Przedmieście 45

Łódź, Piotrkowska 75

PIOTRKÓW, Plac Kościuszki

RADOM, Plac 3 Maja

Sosnowiec, ul. 3 Maja 20.

TORUŃ, Ległarska 26

Varsovie, Jasna 1

— Jasna 8

ZRĄSZYŃ, Kolejowa 44

Ville libre de Dantzig

Holzmarkt 18

Étranger :

NEW - YORK Agency,
67, Wall Street.

New-York (U. S. A.)

PARIS, 82, rue Saint-
Lazare.